



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 1999 www.lesoleil.com



Les élèves ont bloqué le pont de Québec. Ils ont quitté leurs classes pour manifester contre le boycott des activités scolaires imposé par les profs.

Sortie scolaire

Des centaines d'enfants bloquent les boulevards; le ministre Legault pointe du doigt le syndicat

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le mouvement de protestation (ou d'entraînement) des écoliers a pris de l'ampleur hier des deux côtés du fleuve, perturbant ainsi les activités de plus d'une quinzaine d'écoles secondaires de Québec, Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy et Saint-Nicolas et même, d'une école primaire de Charny. Le ministre François Legault juge inacceptable cette situation qui met en danger la sécurité des enfants et l'a noté hier à la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, Joanne Fortier.

« La classe n'est pas une tribune pour faire valoir nos revendications syndicales »

Sans avoir de preuve formelle, le ministre de l'Éducation avance que des enseignants ont incité des jeunes à manifester. « Lors de sa rencontre hier avec M^{me} Fortier, le ministre a rappelé que les négociations se faisaient à la table de négociation et non en

Voir SORTIE en A 2 >

AUTRE TEXTE
□ Policiers débordés Page A 3

La STCUQ roule vers un déficit d'au moins 8M\$

La quote-part des municipalités augmentera de 20%

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — La STCUQ prévoit un gros manque à gagner l'an prochain: 8 millions \$, peut-être plus. Tellement que les municipalités membres devront verser une quote-part de 20% de plus. Cela représente 3 millions \$ de plus que les 15 millions \$ que verse déjà Québec, 1,5 million \$ de plus pour Sainte-Foy. Les usagers pourraient écoper d'une hausse de 5% et voir leur laissez-passer grimper à 55 \$ alors qu'il était à 50 \$ l'an dernier et à 43 \$ il y a trois ans!

LE SOLEIL a appris que c'est un manque à gagner de 12 millions \$ qui attend la STCUQ d'ici la fin de 2001. Or elle ne pourra compter sur le gouvernement qui continue de boudier son plan de transport Interrives et qui n'a cessé de réduire ses subventions pour l'achat d'autobus en même temps qu'il refait de nouvelles responsabilités aux municipalités.

La note sera salée pour Québec, qui avait dû liquider une partie de son fonds Saint-Malo l'an dernier, et elle pourrait bouffer les trois quarts du surplus de Sainte-Foy. La STCUQ prétend boucler l'année sans déficit d'ici le 31 décembre.

C'est un portrait sans complaisance que le nouveau directeur général, Nor-

Voir STCUQ en A 2 >

SUPERSTRUCTURE MUNICIPALE DE LA MINISTRE HAREL...



LA MÉTÉO



Maximum 16, minimum 8

Pluie parfois forte cessant en après-midi. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page D 7

QUÉBEC, 103^e ANNÉE, N° 253
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES

VENDREDI



60¢ PLUS TAXES

27657 00075 9



COLL. SPÉCIALE, VINCENT FRADET
Message sans équivoque.

RÉFORME MUNICIPALE

Harel devra s'expliquer

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Louise Harel devra s'expliquer devant tous les députés de son parti mardi prochain. Le président de l'aile parlementaire péquiste a convoqué un caucus national sur la réforme municipale.

Cette réunion d'urgence promet d'être courue. L'inquiétude et la grogne sont vives chez les élus péquistes depuis que les projets de Louise Harel ont coulé dans les médias. Lucien Bouchard prendra part au débat.

Lors de cette rencontre à huis clos, qui se déroulera à l'Assemblée nationale, la ministre Harel tentera surtout de calmer le jeu. C'est ce qu'elle a commencé à faire, hier, à l'issue d'une commission parlementaire. « Aucune décision n'a encore été prise. Je demeure ouverte à toutes les propositions », a-t-elle insisté.

Pour la région de la capitale, le plan

Voir HAREL en A 2 >

AUTRE TEXTE

□ Facture de 375 M\$: M^{me} Boucher isolée Page A 5

Victimes silencieuses

86 000 Québécoises subiront une agression sexuelle cette année mais bien peu porteront plainte

JEAN-SIMON GAGNÉ
Le Soleil

QUÉBEC — À chaque six minutes, au Québec, une femme serait victime d'une agression à caractère sexuel, qu'il s'agisse de viol, d'attouchements ou de harcèlement. Seulement une minorité portera plainte. Au risque d'y perdre bien des illusions.

Il y a sept ans et demi, Juliane (nom fictif) a déposé un grief pour harcèlement sexuel contre son patron, le directeur d'un organisme gouvernemental à Québec. Sans le savoir, elle venait de mettre le doigt dans un engrenage infernal.

Vous êtes prêts à l'accompagner dans le labyrinthe bureaucratique? Alors allons-y.

Déposé en mai 1992, le grief nécessitera neuf auditions, qui se dérouleront devant un arbitre de mars à septembre 1993. Des commentateurs férus d'arithmétique établiront que les notes sténographiques de cet épisode couvrent pas moins de 1659 pages bien tassées. Passons.

Les choses se compliquent lorsque le syndicat découvre que l'arbitre a assisté à un mariage en compagnie de l'accusé, en 1994.

Quoi? L'arbitre et l'accusé se connaissaient? Attendez, ce n'est pas fini.

Juliane a déposé un grief il y a sept ans et demi.

Dans quelques semaines, la Cour d'appel rendra sa décision

Lorsque le verdict tombera trois ans plus tard, en mai 1995, l'arbitre retient la version du directeur. De là à dire que Juliane a rêvé les attouchements, les propositions insistantes et les blagues vulgaires, il n'y a qu'un pas. Même le témoignage de trois employées de l'organisme en faveur de Juliane n'a rien changé à l'affaire.

Indigné, le syndicat dépose une plainte et demande que l'on recommence l'enquête à zéro.

Vous en avez marre de cette histoire qui n'en finit pas? Alors imaginez Juliane. En avril 1996,

quatre ans après le dépôt du grief, un juge de la Cour supérieure annule le jugement de l'arbitre et ordonne la tenue d'une nouvelle enquête. Le gouvernement porte aussitôt la cause en appel.

Nous en sommes là. Dans le dépôt du grief, la Cour d'appel rendra sa décision. Si ce jugement lui est favorable, Juliane aura le loisir de tout reprendre depuis le début. Elle pourrait aussi entamer une poursuite pour dommages et intérêts. Avec un peu de chance, selon les spécialistes, l'affaire pourrait aboutir dans cinq ans. Treize ans plus tard.

Ne le dites pas trop fort: en ce 17 septembre,

Voir PLAINTÉ en A 2 >

PLAINTÉ Brassard

Suite de la Une

journée d'action contre la violence faite aux femmes, Juliane ne portera probablement pas le brassard blanc qu'on distribue en signe de solidarité avec les victimes. La lassitude, pourrait-on supposer.

Incompréhension, délais interminables, résultats souvent à peu près nuls, l'histoire de Juliane résume ce qui décourage plusieurs victimes de porter plainte.

«Les choses évoluent trop lentement», déplore Marie Drouin, du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). «Sur certains points, nous avançons alors que sur d'autres, c'est le contraire. En 1992, par exemple, un agresseur a réussi à se faire acquitter en prétextant qu'il était en état d'ivresse au moment de commettre son crime. Vous vous rendez compte? Supposons que vous conduisez en état d'ivresse et que vous tuez quelqu'un, vous serez emprisonné. Mais si vous violez une femme alors que vous êtes saoul, on vous trouvera des excuses!»

M^{me} Drouin dénonce un «courant de droite» qui cherche à minimiser le nombre d'agressions. À ses yeux, la solution passe par la sensibilisation de tous ceux qui côtoient les victimes, notamment les policiers, les procureurs et les juges. «Une partie du travail des CALACS consiste à expliquer aux gens ce qu'est une agression sexuelle. Il faut aussi les prévenir de ce que la femme agressée aura à traverser comme épreuve si elle porte plainte. D'abord, elle devra revivre le drame au cours du procès. Ensuite, elle sera confrontée à son agresseur. Vous comprendrez qu'elle doit croire que justice sera rendue».

Selon M^{me} Drouin, les «absolutions inconditionnelles» comme celle dont a bénéficié Gilbert Rozon envoient un signal contradictoire. «Les absolutions donnent l'impression que les agresseurs s'en tireront toujours à bon compte. Mais ce n'est pas tout. Très souvent, en Cour, le «play bargaining» entre les avocats permet de réduire les chefs d'accusation en échange d'un plaidoyer de culpabilité. Une «agression sexuelle armée» devient par exemple une «agression sexuelle simple» et le coupable s'en tire à bon compte».

Au cabinet de la ministre de la Justice, Linda Goupil, dans la foulée de l'affaire Rozon, on réfléchit à la possibilité d'exclure les absolutions inconditionnelles dans les cas d'agressions sexuelles. Mais on ne nourrit pas d'espoirs démesurés. «Il y a plusieurs facteurs qui expliquent pourquoi les femmes ne portent pas davantage plainte», estime Marie Vaillant, attachée de presse de M^{me} Goupil. Certaines raisons sont culturelles, d'autres familiales, d'autres financières. La solution ne passe pas uniquement par des modifications législatives.

En attendant, des chiffres compilés par Statistique Canada laissent supposer qu'environ 86 000 Québécoises subiront cette année une agression de nature sexuelle. Pour une Juliane qui osera relever l'affront, on peut se demander combien d'autres choisiront de se taire pour toujours?

Déclarations admissibles

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada vient d'établir que les commentaires glissés par un prévenu à un agent double sont admissibles devant le tribunal.

Cette décision clarifie les règles régissant le travail de l'agent double, où le moindre faux pas peut coûter aux enquêteurs des preuves essentielles.

Les juges du plus haut tribunal du pays devaient se prononcer sur la cause de Kok Leong Liew, qui fut arrêté le 4 mars 1994 à Edmonton lors d'une saisie de cocaïne. Il fut emmené dans un véhicule de patrouille en compagnie d'un autre suspect, qui était en réalité un agent double dans la transaction.

Au poste de police, Liew tenta en vain de communiquer avec un avocat; il fut par la suite amené dans une salle avec l'agent double.

Une transcription de la conversation de sept minutes qui s'ensuivit indique que c'est Liew qui amorça la discussion. Après quelques réflexions de part et d'autres, l'agent double fit une déclaration qui lui permit d'obtenir des informations incriminantes pour Liew.

Ces informations furent éventuellement rejetées par un juge de première instance mais admises par la cour d'appel de l'Alberta.

La Cour suprême devait décider si la conversation constituait un interrogatoire qui enfreignait le droit de Liew à garder le silence. Elle a conclu hier que les commentaires peuvent être admis comme preuve.

SORTIE Sécurité

Suite de la Une

classe, et encore moins en incitant des jeunes à manifester», a rapporté l'attaché de presse Alain Leclerc.

La présidente Fortier soutient qu'il n'a jamais été dans la perspective des syndicats de suggérer aux jeunes de débrayer. «La classe n'est pas une tribune pour faire valoir nos revendications syndicales. Si un de nos 76 000 membres l'a fait, nous verrons à rétablir les choses.» Elle s'inquiète aussi que des jeunes soient dans la rue plutôt qu'en classe. «Ils devraient manifester autrement qu'en désertant les salles de cours.»

Le ministre Legault a répété hier à M^{me} Fortier qu'il voulait valoriser le travail des enseignants. «Il n'a toutefois pas pris l'engagement ferme de reconnaître le temps de travail que nous faisons. Il y aura toujours une part d'engagement et de bénévolat dans l'enseignement, mais il y a des limites. Notre moyen de pression l'illustre bien.»

Le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron, presse aussi les enseignants à revoir leurs moyens de pression. «La sécurité des enfants est compromise et cela m'inquiète. L'école n'est pas l'armée. Un directeur et ses adjoints ne peuvent contenir 1500 jeunes qui décident de sortir. Pour manquer 20 minutes de classe, ils sont prêts

«Un directeur et ses adjoints ne peuvent contenir 1500 jeunes qui décident de sortir. Pour manquer 20 minutes de classe, ils sont prêts à tout.»

En contrepartie, M. Caron demande aux écoliers de ne pas paniquer. «En bout de course, il n'y aura pas beaucoup de choses qui manqueront. Ils auront leur album et leur bal de finissants.»

Visiblement, il semble que ce soit davantage le goût de prendre le large ou la peur de perdre un bal ou un voyage qui ont motivé hier encore la sortie de milliers d'écoliers du secondaire. À l'école secondaire des Compagnons-de-Cartier, la directrice Francine Doucet, a pris soin d'aviser ses élèves dès leur entrée en classe que les activités éducatives et culturelles seraient maintenues dans l'école. Au pire, la «journée de neige» aura lieu sur le terrain de l'école, plutôt qu'à l'extérieur. Malgré cette assurance, 40 % de ses 1450 élèves ont déserté l'école pour suivre sur le pont de Québec leurs compagnons de l'école De Rochelle. À cet endroit, le directeur soutient également qu'il peut offrir la plupart des activités, sauf *Les grands explorateurs*. En ce qui concerne les voyages à l'étranger, il est en pourparlers avec les enseignants.

À l'école secondaire La Camaradière, le conseil de la vie scolaire s'est prononcé contre le débrayage. Là encore, les activités sont maintenues, sauf celles qui se déroulent à l'extérieur de l'école et qui ont une incidence économique. Près de la moitié des élèves ont néanmoins manqué les cours de la matinée. «Certains disaient qu'il n'y aurait pas de semaine de relâche. Des jeunes sont des jeunes, et ils se suivent. Ils sont revenus en classe cet après-midi, fatigués», rapporte la directrice Louise Godin. Tandis que des manifestants revenaient en classe, d'autres en sortaient dans d'autres coins de la région.

Les directions d'école prennent cependant les présences de leurs élèves. Sortir manifester équivaut à une absence non motivée et les parents en seront informés. Selon les règlements de l'école, un élève peut être suspendu ou, comme à l'école de l'Horizon, à Saint-Jean-Chrysostome, devoir revenir à l'école samedi matin, pour une retenue.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 6
Le Québec et le Canada.....	7 à 12
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 8
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	6
Le Monde.....	7 et 8
CAHIER C	
Week-end Magazine.....	1 et 2
Télévision.....	2
Arts et spectacles.....	3 à 12
Votre agenda.....	4
Annonces classées.....	7 à 10
Décès.....	10 et 11
CAHIER D SPORTS	
André-A. Bellemare.....	5
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7

SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page A 5

106 jours



avant l'an 2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

RÉFLEXION

Il faut plaindre les riches : leurs biens les environnent et ne les pénètrent pas.

(Anatole France, *Le Crime de Sylvestre Bonnard*)

STCUQ Achat de bus

Suite de la Une

mand Carrier, tracera mardi.

Car il faut acheter des autobus neufs mais NovaBus est débordé et ses véhicules coûtent plus cher. Surtout que la subvention du ministère des Transports n'est plus que de 50 % contre 75 % il y a trois ans. Les bus américains d'occasion nécessitent une remise en état coûteuse. La STCUQ ne réussit plus à en acheter de qualité.

Et puis la flotte est vieille, les autobus brisent souvent : ils coûtent cher en pièces et en main-d'œuvre, en temps supplémentaire. Il faut donc embaucher plus de mécanos, plus de cadres pour rendre les ateliers plus efficaces. Bref, un an après le rapport Beaudry, le temps est venu de donner un grand coup de barre.

«Ça fait longtemps qu'il se prend de mauvaises décisions et qu'on pellette les problèmes en avant. On aurait dû acheter des autobus bien avant», commente un de nos interlocuteurs.

Et puis, il y a les salaires. Les principales augmentations entrent en vigueur cette année.

«C'est sûr qu'on ne peut plus fonctionner comme ça. Nous aurons des décisions à prendre. C'est vrai que le manque à gagner est important», avoue Claude Cantin, son président. Il re-

Un an après le rapport Beaudry, le temps est venu de donner un coup de barre

fuse de confirmer nos chiffres.

«Est-ce qu'on taxera les Villes, les usagers ou les deux? Nous sommes à la croisée des chemins, et les décisions à prendre ne seront pas prises à la légère», dit-il.

La mairesse de Sainte-Foy fulmine.

«C'est l'horreur! Je le savais que des augmentations de salaire de 5 %, ça n'avait pas d'allure. On est devant une facture à payer. Où va-t-on aller chercher l'argent? On a tellement gratté les fonds de tiroirs. Ce n'est pas une façon d'administrer. J'espère que la nouvelle administration va faire mieux. Les parcours sont déjà réduits au minimum, ça n'aurait pas d'allure d'augmenter encore les tarifs des usagers. C'est désespérant», déplore Andrée Boucher.

Mais le maire de Québec croit que cela s'imposait depuis longtemps.

«Oui je vais recommander aux autres maires qu'on investisse

dans le transport en commun. Si nous avions maintenu nos efforts en indexant notre quote-part à l'inflation, nous disposerions d'un budget de 8 à 10 millions \$ de plus», dit Jean-Paul L'Allier.

«Je crois au transport en commun. Mais il est à la limite de la viabilité, le service risque de se dégrader», dit-il. C'est une façon de réduire l'usage de l'automobile, de protéger la qualité de vie des citoyens, d'éviter la détérioration du mobilier urbain, rappelle-t-il.

«Si nous étions en Europe ou à Strasbourg, on en serait rendu au métro de surface. Mais pour ça, il faudra peut-être qu'on cesse de subventionner les stationnements», dit le maire L'Allier.

Un débat qui promet! Surtout quand il est question d'argent.

HAREL Collègues

Suite de la Une

qu'elle a en tête ne prévoit pas de fusion. La ministre des Affaires municipales souhaite plutôt la création d'un conseil métropolitain regroupant des municipalités de la rive nord et de la rive sud. Cette structure pourrait avoir compétence en matière de voirie, de transport en commun, d'environnement et de sécurité publique.

«Cette proposition est en voie d'élaboration. Il ne faut pas la prendre pour acquise», a-t-elle déclaré en commentant pour la première fois les informations obtenues par LE SOLEIL cette semaine.

«L'important, c'est de ne pas s'enfermer dans les propositions, mais d'atteindre le résultat recherché. C'est-à-dire moins de doublons, moins de gaspillage et plus d'équité entre les citoyens des différentes municipalités.»

Il semble que la ministre des Affaires municipales pourrait facilement abandonner l'idée de faire élire au suffrage universel les membres du conseil métropolitain élargi auquel elle songe. Les maires actuels pourraient y être délégués.

«La réforme municipale est un dossier majeur

dont les collègues veulent débattre», a reconnu le président de l'aile parlementaire péquiste, François Gendron, qui a convoqué le caucus national.

Le représentant d'Abitibi-Ouest sait que de plus en plus de députés et ministres ruent dans les brancards. «C'est évident que M^{me} Harel va nous dire où elle est rendue et que les collègues lui feront part de leurs commentaires.»

Les élus de la région de Québec seront particulièrement gâtés puisqu'ils participeront non pas à une, mais à deux rencontres sur le même sujet mardi.

En matinée, quelques heures avant le caucus national, ils s'enfermeront ensemble pour débattre des projets sur la table. La réunion sera présidée par le ministre Paul Bégin, responsable de la capitale au sein du gouvernement.

Aujourd'hui, à Montréal, Louise Harel fera le point sur l'évolution du dossier et présentera les échéances qu'elle a en tête. Hier, elle a refusé de dire si son livre blanc sera dévoilé avant ou après le 20 octobre, qui est la date butoir pour négocier un nouveau pacte fiscal avec les municipalités.

Elle a assuré qu'elle veut encore «mener concurremment des discussions au niveau fiscal et au plan des nécessaires réformes municipales.»

Mais n'aurait-elle pas besoin de plus de temps pour peaufiner ses projets? «Pour l'instant, devant les difficultés, j'ai surtout besoin de courage», a-t-elle laissé tomber avant de retourner en commission parlementaire.

twik



la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC
MONTREAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

**Le jeans nylon
poches-zips utilitaires**

Coupé exclusivement pour Twik. Esprit technique du canevas de nylon, des poches plaquées partout, toutes zippées pour un jeans taille basse qui colle à la silhouette. Noir, charbon, argent. 26 à 32... 65,00

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



MANIF D'ÉLÈVES

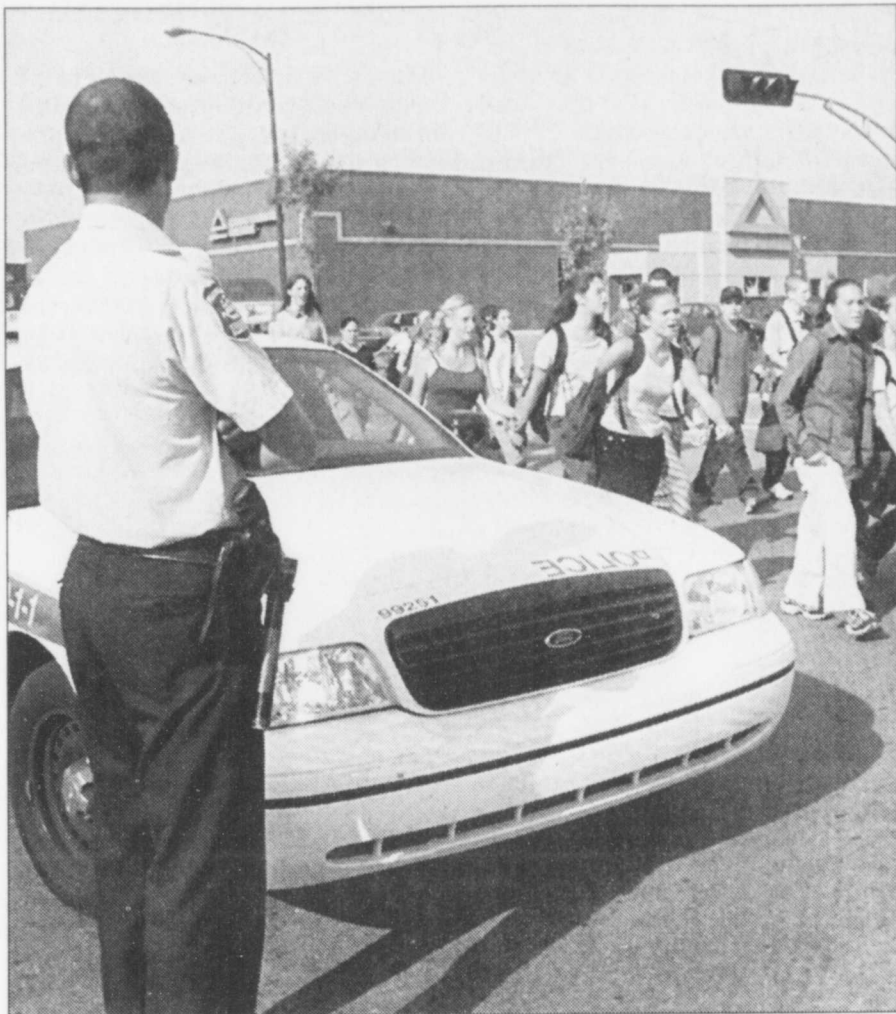
Policiers sur un pied d'alerte

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ QUÉBEC — En manifestant d'une façon aussi bruyante que désordonnée, les quelque 4000 élèves du secondaire qui ont envahi hier les rues de la région ont réussi à mettre les policiers sur un pied d'alerte.

Le bilan des arrestations et des dégâts est somme toute bien limité, mais les policiers de Chaudière-Étchemin, Sainte-Foy, Québec, Charlesbourg et

de la Sûreté du Québec ont été littéralement monopolisés hier par la gigantesque marche désordonnée des étudiants.



En plusieurs endroits, les sorties de cours se sont faites sous étroite surveillance policière afin d'éviter les débordements.

Au total, trois jeunes ont été arrêtés à Québec pour désordre et voies de fait sur un agent de la paix.

Les seuls méfaits rapportés se sont produits à la polyvalente de Neufchâtel, sur l'avenue Chauveau, où un petit groupe a fait voler en éclats sept fenêtres de l'école. Une jeune fille a dû être amenée à l'hôpital à cette occasion pour y soigner des coupures.

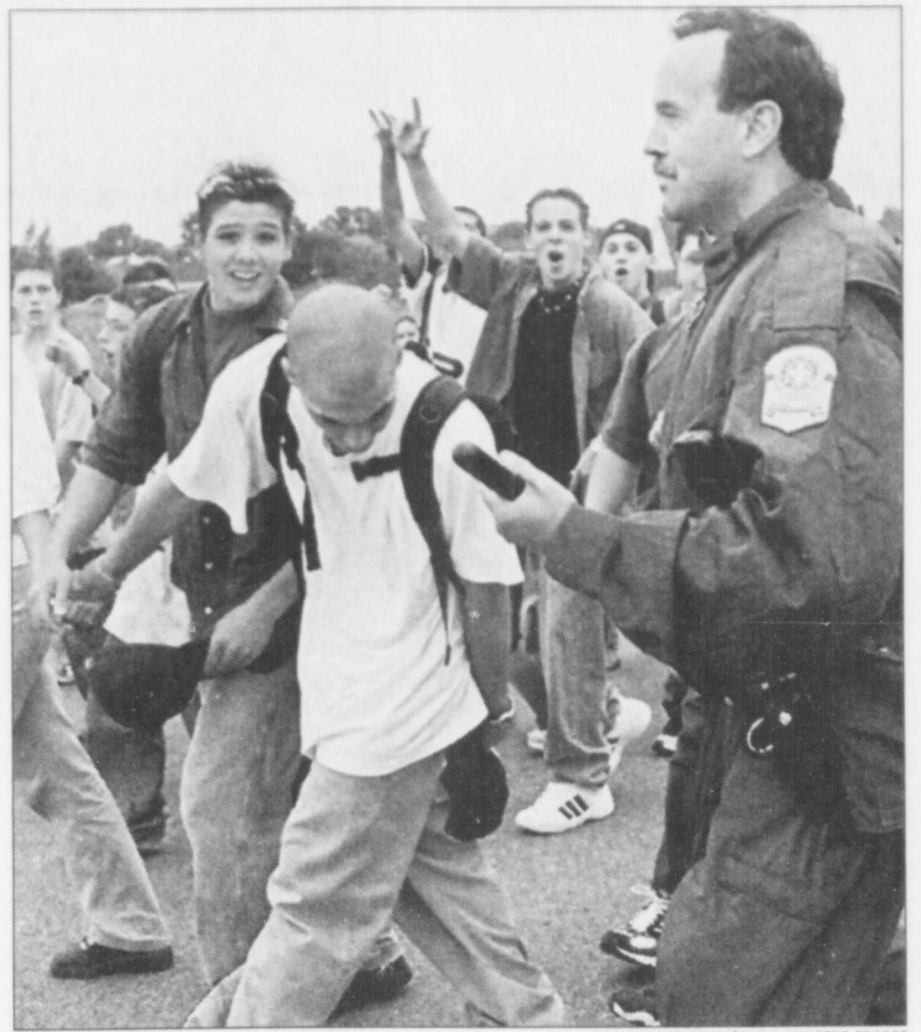
La police de Charlesbourg rapporte que plusieurs vols ont été commis dans des dépanneurs du secteur allant de Henri-Bourassa jusqu'à la 47^e Rue vers la fin de l'après-midi. « Les jeunes rentraient à 20-25 dans les dépanneurs et sortaient sans payer avec de la liqueur, des chips, du vin, raconte le lieutenant Jocelyn Bélanger de la police de Charlesbourg. On a décidé de les précéder et d'avertir les propriétaires de dépanneurs de fermer leurs portes. »

La « fête » s'est amorcée dès le début des classes à l'école L'Aubier de Saint-Romuald ainsi que dans les secteurs nord de la ville de Québec. Pendant que les jeunes de la Rive-Sud, bientôt rejoints par 1200 collègues de Sainte-Foy, se sont donné comme mission de bloquer les ponts, ceux de Duberger et Les Saules se sont dirigés vers Vanier où ils ont recruté des forces vives avant de mettre le cap vers Québec.

Ne sachant pas où les jeunes se dirigeaient — eux-mêmes l'ignoraient dans certains cas! — les policiers se sont contentés de servir d'escorte afin d'éviter les accidents.

« Ils nous ont dit d'aller au parlement, que c'était là la place pour manifester! » racontaient quelques étudiants du Québec High School, très excités par l'aventure.

Environ 2000 étudiants venus d'une quinzaine d'écoles se sont rassemblés sur le gazon du parlement à partir de l'heure du midi pour jaser, crier des slogans et faire éclater des pétards, sous les yeux des policiers et



Fermeture, les policiers de la Sûreté du Québec ont chassé de l'autoroute de la Capitale les jeunes manifestants qui avaient réussi à bloquer cette artère pendant de longues minutes.

des constables spéciaux de l'Assemblée nationale.

L'ambiance somme toute joyeuse s'est gâtée vers 15h lorsque la masse des étudiants a décidé de quitter la colline parlementaire pour déambuler sur l'avenue Dufferin-Montmorency, non sans secouer quelques voitures au passage.

Et alors que la situation se calmait à Québec, où les jeunes fatigués par leur longue randonnée rentraient à la maison, au moins 1000 étudiants de Charlesbourg ont pris d'assaut le boulevard du Jardin, un peu avant la sortie des classes. Ils se sont dispersés au bout d'une heure.

La manifestation a fait rager les automobilistes une première fois à l'heure du lunch, lorsque les étudiants ont forcé la fermeture du pont de Québec pendant environ une heure.

La patience des conducteurs a aussi été mise à l'épreuve lors du retour à la maison, lorsque plusieurs centaines de jeunes de Beauport ont pris

possession d'une partie de l'autoroute de la Capitale et se sont mis à marcher en sens contraire du trafic.

C'est l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec qui a dû gentiment mais fermement leur indiquer le chemin de la sortie Seigneuriale.

POLICIERS DÉBORDÉS

Preuve que tout l'effectif de la police de Chaudière-Étchemin était accaparé par la manifestation étudiante, ce sont les deux relationnistes Alain Gelly et Christian Cantin qui ont dû diriger le trafic à Charny vers midi afin de permettre aux pompiers d'éteindre un incendie en toute sécurité.

Dans ce corps de police, les enquêteurs ont dû travailler à la prise d'appels et le diner a été retardé de quelques heures.

À Québec, Sainte-Foy et à la Sûreté du Québec, tous les patrouilleurs ont aussi été affectés à la manifestation et quelques policiers en congé ont dû être rappelés.



Les élèves de l'école primaire Saint-Louis de France, à Charny, avaient organisé une manifestation hier midi pour réclamer leurs sorties éducatives. La situation a dégénéré lorsqu'à la fin de la récréation, un jeune leader a invité ses petits camarades à se sauver. La direction et les enseignants ont dû courir pour les rattraper.



Certains étaient de toute évidence plus en voix que d'autres...

La carte des clients privilégiés de la maison Laliberté!



Nos collections mode automne • hiver 1999 • 2000 sont arrivées!

Obtenez-la
avec tout achat
de 100\$ et plus!

Avec la carte Or Laliberté:

Un rabais équivalent au montant des taxes vous sera consenti sur toute* la marchandise en magasin **MÊME** sur les prix réduits jusqu'à 20%, incluant les fourrures, les pelisses, les cuirs et les peaux lainées et ce durant toute l'année.

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT
aucun achat requis.

Heures d'affaires:

Lundi au mercredi de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi de 9h30 à 21h

Samedi de 9h30 à 17h
Dimanche de 12h à 17h



*Sauf sur les services d'entreposage, de remodelage et les certificats-cadeaux.

laliberté

Mail Centre-Ville, Québec 525-4841

143742

Des contrôles plus serrés pour entrer à la centrale de police

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

QUÉBEC — La centrale de police du parc Victoria sera beaucoup moins accueillante d'ici trois semaines. À la suite d'une inspection faite par la GRC qui démontrait certaines lacunes dans la sécurité, la direction a décidé de restreindre certains accès à l'aide de cartes magnétiques.

Le rapport administratif commandé à la GRC il y a un an et demi par le chef de police Richard Renaud montre que certaines parties de la centrale bâtie en 1965 sont trop accessibles à Monsieur et Madame Tout-le-monde, malheureusement pas toujours bien intentionnés.

« Il n'y avait pas assez de contrôle pour les gens du public qui entrent, un resserrement s'imposait », indique Claude Cantin, le conseiller municipal responsable de la sécurité.

Selon ce que LE SOLEIL a pu apprendre, d'ici trois semaines, les membres du personnel de la centrale de police devront se servir de cartes magnétiques pour accéder à leurs bureaux. Coût de l'opération: environ 100 000\$.

Claude Cantin promet aussi que le

contrôle sera resserré à l'entrée du poste et que les visiteurs devront montrer patte blanche avant de se rendre, par exemple, à la cour municipale.

Présentement, le policier posté au comptoir ne s'informe pas systématiquement de l'identité et de la destination de chaque visiteur.

RASSURÉE

La conseillère indépendante Caroline Dion, qui siège à la Commission sur la sécurité publique, se dit rassurée par les moyens pris par la Ville pour corriger la situation, car pour elle, il est clair que le contrôle était insuffisant. « Il fallait apporter des correctifs le plus vite possible, martèle M^{me} Dion. On m'a dit qu'il y a même des civils qui se sont déjà retrouvés dans les vestiaires des policiers! »

L'inspecteur Gaétan Labbé, directeur des relations publiques et communautaires, sait très bien que les normes de sécurité de la centrale doivent être revues. « Il n'y a eu aucun événement majeur, mais il faut s'arrêter pour évaluer, indique l'inspecteur Labbé. Il y a des portes partout dans la bâtisse, il faut s'assurer que l'accès est contrôlé. »

LE CORRIDOR DES CHEMINOTS

Pas de frais à payer, dit la CUQ!

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Non ça ne coûte rien pour circuler sur le Corridor des Cheminots. C'est gratuit. La Communauté urbaine de Québec s'est pensée obligée de le rappeler aux cyclistes car on les aurait sollicités pour acquitter des droits de passage de 10\$.

« Plusieurs personnes nous l'ont rapporté », explique Pierre Rousseau, secrétaire de la CUQ. Il dit ignorer où c'était ou si on leur offrait une vignette. Il semble que la sollicitation s'est faite à plus d'une reprise et à plus d'un endroit sur la piste de 22 km qui s'étend du boulevard Montmorency à Limoilou jusqu'aux limites de la base de Valcartier, à Val-Bélair.

« Le Corridor des Cheminots, il est gratuit. Parce qu'il est payé avec nos taxes », rappelle M. Rousseau.

Les seules pistes qui réclament 10\$ de droits de passage pour la saison, ce sont les pistes qui font partie de l'Association des pistes cyclables du Québec. Et elles émettent une vignette à cette fin, laquelle est valide sur une dizaine de pistes cyclables du Québec.

« Chose certaine, ce ne sont pas nos patrouilleurs car nous commençons

seulement du côté nord du pont qui enjambe la Jacques-Cartier, au stationnement du chemin Dublin, à Shannon », affirme Alexandra Goyer de la Société de la piste Jacques-Cartier Portneuf.

« Les utilisateurs se trompent souvent. Vous n'imaginez pas le nombre de personnes qui nous appellent concernant des problèmes à Limoilou ou Val-Bélair alors que notre piste ne commence qu'au chemin Dublin. Nous recevons plusieurs téléphones par jour. Beaucoup de gens confondent », déplore M^{me} Goyer.

Pour éviter de se mêler, M^{me} Goyer rappelle que les pistes cyclables qui exigent un droit de passage de 10\$ sont des pistes en poussière de pierre et elles sont vouées exclusivement au vélo. Le Petit Thémis et le Petit train du Nord appartiennent à cette catégorie.

« C'est ce 10\$ qui finance entièrement notre piste. L'an dernier et cette année, nous avons vendu 14 000 vignettes par an. Nous n'avons aucun revenu de taxes », dit-elle.

La piste Jacques-Cartier Portneuf n'aurait pas subi de diminution du nombre de cyclistes cette année malgré l'arrivée du Corridor des Cheminots en juillet, affirme M^{me} Goyer.

CONFLIT CHEZ AMBULANCE SAINT-RAYMOND

Transport de drogue et attouchements

Un employé a perdu sa carte de compétence

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un des six employés engagés par la propriétaire d'Ambulance Saint-Raymond avait vu sa carte de compétence d'ambulancier révoquée en Abitibi après avoir transporté de la drogue dans son ambulance; il avait aussi eu des attouchements sur une patiente qu'il transportait.

« Cela s'est passé en 1997. La population a le droit de savoir ça! », s'est exclamé Yves Imbeault devant la première réunion publique du conseil d'administration de la Régie régionale, hier soir. Le président du Regroupement des techniciens ambulanciers et les six ambulanciers d'Ambulance Saint-Raymond en congé de maladie, réclament que la Régie « mette ses culottes » et révoque enfin le permis de Madeleine Boutet-Alain, la propriétaire d'Ambulance Saint-Raymond. Ils reprochent à la Régie de tarder à le faire en dépit du fait que des gens sans compétence aient été engagés par M^{me} Boutet-Alain pour remplacer les ambulanciers de Saint-Raymond.

Ces derniers sont tous en congé de maladie, à cause du stress. M^{me} Boutet-Alain est une propriétaire sans respect pour les employés disent-ils, elle les harcèle sans relâche, les empêche de suivre de la formation, leur fait des misères pour un tout et pour un rien, les force à se lever inutilement au

petit matin pour vérifier les véhicules.

La Régie régionale était-elle au courant qu'un des nouveaux ambulanciers engagés par M^{me} Boutet-Alain n'avait pas de compétence et pis encore, avait été trouvé coupable d'actes criminels?

Non, avoue franchement Michel Fontaine, directeur général de la Régie régionale. « Nous avons vérifié les cartes des six nouveaux ambulanciers. Tout semblait correct. C'est M^{me} Boutet-Alain elle-même qui nous dit qu'il y avait un problème et cette personne a aussitôt été renvoyée ».

Yves Imbeault reproche à la Régie son inertie dans ce dossier: il n'y avait aucune ambulance disponible à Saint-Raymond durant plusieurs heures, deux fois en soirée cette semaine.

Michel Fontaine estime au contraire que la population de Saint-Raymond n'a jamais été si bien servie: l'ambulance attend les appels dans le stationnement du garage de la ville de Saint-Raymond, alors qu'habituellement, les ambulanciers sont de garde

chez eux. Un pompier dirige les ambulanciers qui ne connaissent pas le secteur.

Depuis le départ des nouveaux ambulanciers engagés par M^{me} Boutet-Alain, les services ambulanciers dans Portneuf sont assumés par Québec qui y envoie deux ambulances le jour et une le soir.

La Régie posera des « gestes, demain ou durant le week-end », a promis Michel Fontaine. La résiliation du contrat de M^{me} Boutet-Alain est « l'ultime » recours, précise M. Fontaine.

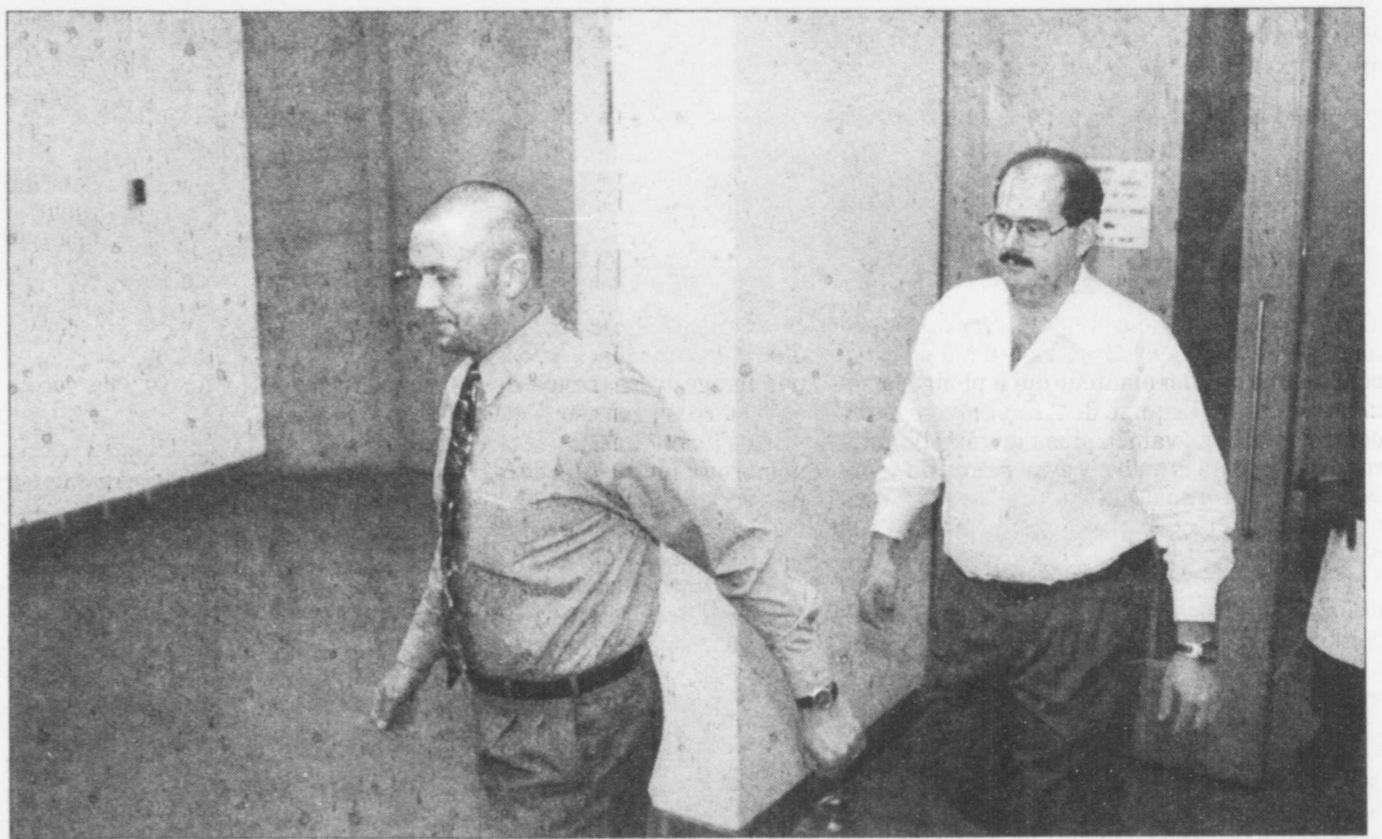
« Vous nous chiez sur la tête! » a lancé un ambulancier, excédé. Les ambulanciers se plaignent de l'attitude déraisonnable de leur patronne depuis novembre 1998.

Yves Imbeault, de son côté, ne cache pas ses intentions. « Les services d'ambulances fonctionnent avec des fonds publics. On ne veut plus qu'ils soient dirigés par des entreprises privées ».

NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL

Depuis le printemps, sept des 23 membres du conseil d'administration de la Régie régionale ont démissionné, dont la présidente, Marguerite Dorion, à cause de faux compte de dépenses.

Parmi les cinq remplaçants, on remarque Jean-Claude Deschênes ex-sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux devenu consultant, et Pierre De Celles, p-dg. de l'École nationale d'administration publique.



Yves Imbeault et Richard Carrière quittent la salle d'audience après la décision du juge de remettre à vendredi prochain leur cause pour outrage au tribunal.

Le mot « police » fait bondir la propriétaire

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — La propriétaire d'Ambulance Saint-Raymond a quitté la salle en pleine audience, hier matin, outrée des propos du juge Yves Alain. M^{me} Madeleine Boutet a bondi de sa chaise et est sortie en grommelant des mots pas très gentils envers la police.

La scène se passait au palais de justice lors de l'audience de la cause pour outrage au tribunal de M^{me} Boutet à l'égard de deux représentants syndicaux de la CSN, Richard Carrière et Yves Imbeault. On était alors en plein débat sur le contenu de la divulgation de la preuve contre les deux syndicalistes.

L'avocat de la compagnie, M^{me} Takioullah Eidda, tentait de convaincre le juge de l'urgence de procéder, compte tenu qu'à son avis les syndiqués ne respectent pas les deux injonctions émises contre eux. Le magistrat a suggéré à Me Eidda de faire appel à la police. C'est alors que M^{me} Boutet a fait sa sortie remarquée.

Depuis le début du conflit qui l'oppose à ses employés, M^{me} Boutet ne cesse de se plaindre de l'inaction de policiers de la SQ. Jeudi dernier, des milliers d'autocollants ont été apposés sur les propriétés de M^{me} Boutet sans que les policiers n'interviennent. Ce même jour, l'avocat de la compagnie faisait parvenir une lettre au responsable de la Sécurité du Québec le mettant « formellement en demeure de remplir immédiatement votre devoir afin de garantir la sécurité de nos clients et celle de leurs biens ».

Vendredi dernier, M^{me} Eidda déposait en Cour supérieure une requête contre la SQ, mais la retirait après avoir eu l'assurance que les policiers feraient leur travail.

En entrevue avant le début de l'audience, M^{me} Boutet avait déclaré ne plus croire en la justice. « C'est l'anarchie totale », avait-elle dit. « Les gens ne respectent plus les ordres des tribunaux et les policiers ne font rien ». Elle affirme qu'elle-même et les employés qu'elle tente de recruter font encore l'objet de menaces.

DÉBAT JURIDIQUE

Lundi, un premier juge avait reporté à hier l'audition de la cause pour outrage au tribunal, à la suite du dépôt d'une requête de l'avocate de la CSN pour obtenir plus de précisions sur les accusations contre le deux dirigeants syndicaux. Hier, c'était le débat entre M^{me} Eidda et un nouvel avocat dans le dossier pour la CSN.

Selon M^{me} Richard Mercier, un avocat montréalais qui s'occupe de tous les dossiers d'outrage au tribunal contre la CSN, les accusations contre les deux syndicalistes ne sont pas suffisamment précises pour permettre à ses clients de bien se défendre.

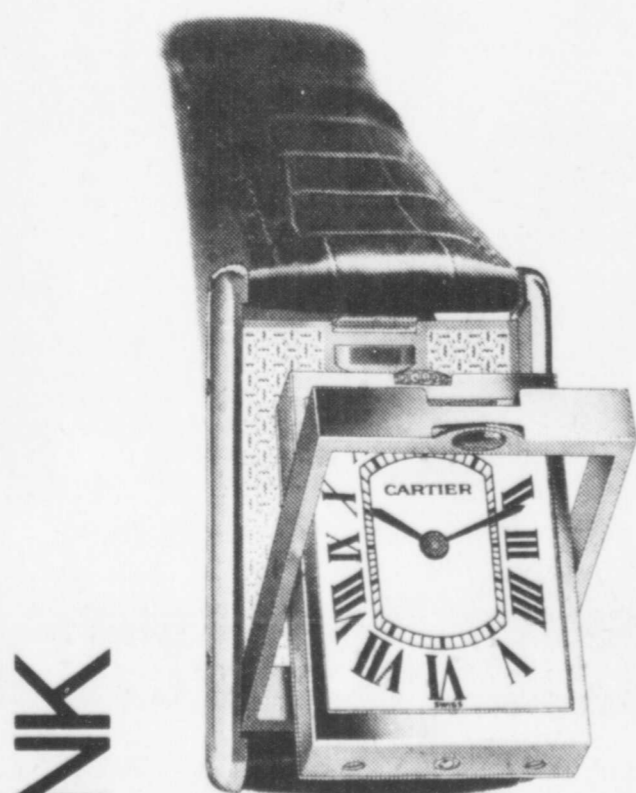
De son côté, l'avocat d'Ambulance Saint-Raymond dénonce le fait que la CSN en soit à son cinquième avocat dans le dossier. Il s'est vivement opposé à la demande de remise de la part de la CSN, voyant là une simple mesure dilatoire.

Le juge Alain a accepté la demande de remise à vendredi prochain le 24 septembre, en précisant bien que tout le monde devra être prêt à procéder. L'avocat de la CSN a annoncé qu'il présentera une requête en irrecevabilité de l'outrage au tribunal.

Pendant ce temps, le service ambulancier à Saint-Raymond est assuré grâce à des véhicules de la coopérative des ambulanciers de Québec. M^{me} Boutet ne peut plus assurer le service puisque les employés embauchés ces derniers jours ont tous démissionné. « Ils ont reçu des menaces. On leur a dit que quitter Saint-Raymond d'ici 24 heures, sinon... », affirme M^{me} Boutet.

Des accusations rejetées par M. Yves Imbeault, le porte-parole des techniciens ambulanciers à la CSN. Nous n'avons fait aucune menace. Ces employés sont venus nous voir uniquement après avoir démissionné, affirme-t-il. « Ils ont réalisé que M^{me} Boutet ne leur a pas dit toute la vérité », a affirmé M. Imbeault. Il ne s'en est pas caché, il souhaite toujours voir M^{me} Boutet perdre son permis d'exploitation.

La coopérative de Québec fournit les véhicules



TANK

basculante. acier. Cartier

Concessionnaire Cartier Agréé



BIRKS
depuis 1879

Place Ste-Foy • 653-4035

FACTURE DE 375 MILLIONS \$

Boucher isolée

Les autres maires n'adhèrent pas aux idées de la mairesse

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — La mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, fera cavalier seul avec son idée de permettre au gouvernement d'imposer à perpétuité la facture de 375 millions \$ aux municipalités. Car les autres maires de banlieue de la région de Québec refusent catégoriquement cette option.

M^{me} Boucher a laissé entendre, hier, lors d'une entrevue au SOLEIL, qu'elle préférerait continuer de payer la facture de 375 millions \$ imposée aux municipalités par le gouvernement québécois que de se faire imposer des fusions et une réforme des structures municipales.

Cette idée ne plaît toutefois pas à ses collègues des autres municipalités de banlieue de la région, qui veulent au contraire mettre un terme radical au paiement de la facture de 375 millions \$.

« Je suis en total désaccord. Je ne pourrais pas être plus en désaccord que ça. Les 375 millions \$ étaient une facture temporaire, ponctuelle. On l'a payée pour aider le gouvernement à atteindre le déficit zéro. Aujourd'hui, cet objectif est atteint, et on parle même de surplus. Alors je ne vois pas pourquoi on continuerait à payer ça », a martelé le maire de Beauport, Jacques Langlois, qui est le porte-parole de la Coalition des maires de banlieue de la région de Québec. Ce groupe est composé de 14 élus représentant environ 400 000 citoyens.

M. Langlois a rappelé que les municipalités avaient accepté de payer la facture du gouvernement en échange de la promesse du premier mi-

nistre de négocier un nouveau pacte fiscal avec les villes avant la fin du mois d'octobre 1999. « On est presque rendu en octobre, et il n'y a pas l'ombre d'un projet d'entente sur le pacte fiscal. Il serait temps que le premier ministre respecte sa signature », a-t-il lancé.

Selon M. Langlois, les municipalités de la région de Québec, à l'exception de la capitale et de Sainte-Foy, interviendront avec force si le gouvernement n'a pas encore déposé de projet concret, la semaine prochaine. Et par le mot « projet », il entend « pacte fiscal ». Pas question de discuter de fusions et de structures, a-t-il soutenu. « On n'acceptera pas que le gouvernement fasse diversion et essaie de toucher aux structures au lieu de respecter son engagement. Nous ne jouerons pas à ce jeu-là », a prévenu le maire.

Mais la Coalition refuse pour l'instant de dévoiler son jeu, de dire comment elle s'y prendra pour convaincre le gouvernement Bouchard d'oublier fusions et réforme des structures. Car elle attend que le ministre des Affaires municipales, Louise Harel, mette cartes sur table avant d'aller au front. « On sait presque tout de la réforme de Montréal, mais à peu près rien sur celle de la région de Québec. Il n'y a que des rumeurs pour l'instant, et il serait temps qu'on sache vraiment à quoi s'en tenir », souligne M. Langlois.

Malgré la lente évolution du dossier, les maires de banlieue demeurent toutefois confiants que le gouvernement acceptera de négocier un véritable pacte fiscal, qui permettrait aux municipalités de souffler un peu sur le plan financier. Selon le maire de Beauport, le premier ministre Lucien Bouchard devra toutefois s'en mêler personnellement, quitte à écarter la ministre Harel, s'il veut obtenir rapidement des résultats dans ce dossier.



Jacques Langlois : « Je ne pourrais pas être plus en désaccord. »

« Que les Fêtes commencent ! »



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

L'ambiance était à la fête hier à l'Université Laval, alors que l'Institution a procédé au lancement des Fêtes du 75^e anniversaire de sa faculté d'administration. Quelque 250 invités, étudiants et professeurs ont pris part à l'événement, dont Raymond Garneau, chef de la direction de L'Industrielle-Alliance, Bernard Garnier, doyen de la faculté, et François Tavenas, recteur de l'université. Les Fêtes seront marquées par diverses activités spéciales tenues d'ici janvier 2000.

CÔTE-NORD

Un accident impliquant trois camions fait une victime

KATHLEEN LAVOIE
Le Soleil

QUÉBEC — Le conducteur d'un camion-citerne transportant du propane a perdu la vie sur la Route 389 menant à Manic 5, soit à une soixantaine de kilomètres de Baie-Comeau, hier. Fabien Lavoie, 59 ans, aurait été happé par un camion-remorque chargé de bois long au moment où il tentait d'aider le conducteur d'un premier camion dont le chargement s'était répandu sur la route.

Les circonstances entourant l'impact mortel n'étaient toujours pas connues, hier, au moment de mettre sous presse, mais les premières constatations des policiers de la Sûreté du Québec leur permettaient de croire que c'est en voulant donner un coup de main au conducteur du premier camion, une remorque de Transport Baie-Comeau chargée de débris appartenant à Hydro-Québec, que la victime serait sortie de son pro-

pre camion et aurait été mortellement blessée, un peu après midi, au kilomètre 66 de la Route 389.

Les policiers ne pouvaient dire si l'homme avait perdu la vie en étant fauché par le camion-remorque ou s'il avait été écrasé sous le poids du bois long qui s'est répandu sur la route au moment de l'impact.

L'accident a nécessité l'intervention des pompiers de Baie-Comeau qui ont récupéré le diesel provenant des camions et d'un technicien d'ICG qui s'est employé à contenir le propane s'échappant de la citerne.

La Route 389 est demeurée fermée de longues heures à la circulation entre les kilomètres 22 et 90 pendant que les services d'urgence s'affairaient à nettoyer la scène de l'accident.

Un deuxième conducteur, un homme de Ragueneau, a été blessé lors de l'impact. Il repose dans un état grave au Centre hospitalier de Baie-Comeau.

La société Cousteau se défend avec une vidéo sur Internet

MONTREAL (PC) — La diffusion hier, sur le site Internet de la société Cousteau, d'une version commentée du film amateur qui a plongé la semaine dernière l'équipe de l'*Alycône* en pleine controverse a convaincu plusieurs fonctionnaires et scientifiques qu'il n'y avait pas eu de « contact » avec un rorqual mais qu'on était passé bien près de lui et qu'on avait affiché, ce faisant, une attitude imprudente.

Le cabinet de relations publiques National a diffusé hier deux séries d'images sur les scènes de repérage de l'équipe Cousteau au large de Tadoussac. Une première série montre les Zodiac en approche douce d'une douzaine d'immenses rorquals communs. On voit les Zodiac s'avancer en parallèle des grands mammifères marins, comme les chercheurs d'ici le font pour ne pas effaroucher les baleines, et non perpendiculairement ou en diagonale comme on voit une embarcation de l'équipe Cousteau le faire dans le film tourné par un touriste français, dont les images ont fait le tour du monde.

Dans la deuxième partie du document visuel, on voit le chef de la mission Cousteau, Bernard

Delemotte, qui pilotait personnellement le Zodiac au cœur de la controverse, expliquer image par image la séquence des événements, telle qu'il l'a vécue dans son embarcation.

Si les fonctionnaires et les chercheurs ont été nombreux hier à télécharger sur leurs ordinateurs les films de la société Cousteau, très peu ont accepté de les commenter publiquement.

Robert Michaud, responsable scientifique au Centre de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (CREMM), à Tadoussac, résume assez bien par ses commentaires ceux de plusieurs autres observateurs.

« Les images inédites tournées par l'équipe Cousteau, dit-il, montrent à quel point le travail d'approche des grands mammifères est intense et exige du sérieux. Mais ces quelques séquences ne permettent pas de nous faire une idée juste de ce qu'ils ont fait pendant plusieurs heures en mer. Les approches présentées dans le film tourné à bord des Zodiac se déroulent à vitesse réduite et en parallèle alors que le film controversé montre une approche rapide en diagonale, plus risquée. »

EN BREF

SAINTE-AGATHE

Jobin demeurera détenu au CHUQ

Sébastien Jobin, 21 ans, accusé d'avoir déchargé son arme à feu contre des policiers à Sainte-Agathe le 27 juillet, demeurera détenu au Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) jusqu'au 25 octobre. Le jeune homme, blessé au visage lors de la fusillade qui a éclaté par la suite avec les policiers de la SQ, devait subir son enquête en cautionnement hier. Jobin a été accusé de voies de fait simples contre son père, voies de fait avec une arme sur deux autres personnes, usage négligent d'une arme à feu, possession d'arme dans un dessein dangereux, menaces de mort à l'endroit d'un policier et d'avoir déchargé une arme à feu contre un policier avec l'intention de blesser ou de mettre la vie d'une personne en danger. La peine maximale prévue pour cette dernière accusation est de 14 ans d'emprisonnement. I.B.

Autocueillette des pommes
vente en kiosque

VERGER L'ABEL POMME
Cueillette et vente en kiosque de pommes.
Promenade en tracteur
Ouvert 7 jours/7
130, av. Atkinson
Pintendre
(418) 835-0025

FERME COMTE DE ROUSSY
A 10 min des chutes
Montmorency au 6167, av. Royale, L'Ange-Gardien.
Ginette, Marcel et Dany Hébert vous y attendent dans leur site enchanteur.
(418) 822-1649

Centre Médical des Quatre-Bourgeois
3220, Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy G1W 2K8

2 MÉDECINS GÉNÉRALISTES

demandés
Temps plein - temps partiel
Pour informations:
Dr Claude Roy
653-9933
Drs Paul Garneau et Pierre Tremblay
653-4050

loto-québec résultats

Tirage du	GAGNANTS		LOTS
	6/6	5/6+	
99/09/15	6/6 1	5/6+ 5	1 540 658,20 \$ 92 439,50 \$
	5/6 380		973,00 \$
03 05 13 20 27 29	4/6 17 721		40,00 \$
	3/6 289 206		10 \$
Numéro complémentaire: 36		Ventes totales: 13 274 170,00 \$ Prochain gros lot (appr.): 2 000 000,00 \$	

Tirage du	GAGNANTS		LOTS
	6/6	5/6+	
99/09/15	6/6 0	5/6+ 0	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$
	5/6 11		500 \$
10 13 26 27 42 43	4/6 877		50 \$
	3/6 17 336		5 \$
Numéro complémentaire: 05		Ventes totales: 510 031,00 \$	

Tirage du	NUMÉRO
99/09/16	322630

Tirage du	NUMÉRO
99/09/16	487492

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'équipement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



REGARD SUR BIANCA NYGÅRD

Sophistiquées à tous égards, la collection automne signée Bianca Nygård. Cardigan en laine bouillie, 154,95 \$, pull soie et cachemire, 97,95 \$ et jupe en laine, 144,95 \$.

Bianca Nygård

AUTOMNE 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

www.lesailles.com



Je me fais plaisir

Du chic des casinos au chic du domaine Dulac

Un ancien joueur met sur pied le premier centre québécois de thérapie pour « gamblers »

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

SAINTE-MARIE—Les « gamblers » du Québec auront enfin leur tout premier centre de thérapie exclusif à la maladie du jeu. Et pas n'importe où s'il vous plaît. Dans l'ancienne maison du roi des « chips » Dulac, littéralement un château dans le genre.

« Si le chic Manoir Richelieu sert d'appât au Casino de Charlevoix, je ne vois pas pourquoi on n'offrirait pas un peu de luxe aux « gamblers » qui veulent sortir de leur enfer », laisse tomber le fondateur Claude Bilodeau, avec une pointe d'humour.

Cet ex-joueur de 35 ans a installé son bébé à Sainte-Marie de Beauce, rue Kennedy Nord, à peu près à mi-chemin entre le Casino de Charlevoix et celui de Montréal, et à 20 minutes des ponts de Québec, est-il particulièrement fier de préciser. Et il l'a baptisé à son nom: la *Maison Claude-Bilodeau, Sur la route de l'espoir*.

Son groupe prend possession de la maison Dulac le 26 courant; d'abord comme locataire, mais avec option d'achat. Cette résidence cossue est actuellement occupée par le Manoir du chambreur.

« Jusqu'ici, dit Bilodeau, les joueurs pathologiques étaient traités parmi les alcooliques et les toxicomanes. Ils entendaient sans cesse parler de drogue et d'alcool. Alors qu'ils ont envie et besoin d'entendre parler de gam-



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
« Si le chic Manoir Richelieu sert d'appât au Casino de Charlevoix, je ne vois pas pourquoi on n'offrirait pas un peu de luxe aux gamblers qui veulent sortir de leur enfer », laisse tomber le fondateur Claude Bilodeau en compagnie de Guy Roberge.

bling. Malgré le fait que toutes ces dépendances originent des mêmes carences affectives de base.»

L'éventuel client de la Maison Bilodeau suivra sa cure dans une magnifique résidence de 10 chambres, six salles de bain et deux foyers intérieurs, plantée sur un riche domaine paysager de 57 000 pieds carrés, avec piscine en W, cuisine d'été, et tout le reste. Et il paiera entre 50\$ et 1500\$ pour un mois, dépendamment de ses moyens et de différents autres facteurs connexes.

Claude Bilodeau s'est adjoint Guy Roberge à la comptabilité, un type dont il a fait connaissance à la CASA de Saint-Augustin, alors qu'ils étaient tous les deux en pleine cure fermée. Roberge sait tout aussi bien jouer du

verbe que du chiffre. « Pour réaliser ses rêves, il faut d'abord se réveiller! » et « Rater sa défaite équivaudrait-il à une victoire? » sont pour lui des réparties coutumières.

Les deux hommes disent avoir l'appui inconditionnel du CLSC et du CLD (Centre local de développement) locaux, du maire de Sainte-Marie, Russel Gilbert, de plusieurs organisations publiques et d'autant entreprises privées. « Nous voulons fonctionner main dans la main avec le réseau communautaire, insiste Claude Bilodeau. Nous comptons beaucoup sur le bénévolat pour démarrer. Mais nous sommes certains de créer des emplois assez rapidement. »

Bilodeau dit avoir mûri et vendu son projet pendant trois ans. « Il fut d'au-

tant mieux accueilli qu'il y a 7000 nouveaux joueurs qui s'ajoutent chaque année à la masse des gamblers québécois. Et que 11 % des adolescents du Québec ont déjà un problème de jeu pathologique. »

La Maison Claude-Bilodeau n'obtiendra pas un sou de Loto-Québec. La société d'État a comme politique de ne pas subventionner les centres de thérapie. Mais son fondateur n'en est pas vraiment fâché. Il ne voudrait pas dépendre d'une organisation qui contribue à répandre le jeu compulsif.

Un gigantesque méchoui-bénéfique aura lieu à Sainte-Marie, le 2 octobre, au profit du nouveau centre de cure. Claude Bilodeau caresse en plus le rêve d'un concert privé du chanteur ex-toxicomane Dan Bigras. « Dont l'une des chansons m'a carrément sauvé la vie », raconte celui qui a « raté » un suicide de très peu.

M. Maurice Dulac a accepté de louer le domaine à des conditions particulièrement bon marché, pour la première année. Quitte à ce que les deux parties fassent le point de la situation après coup.

« Ça prend seulement des « gamblers » pour plonger dans une affaire semblable! » lance Claude Bilodeau, sur le même ton d'humour que pour le Manoir Richelieu.

Et ça prend seulement des malades du « chip » pour s'installer dans la maison Dulac...

AFFAIRE TOURANGEAU

Au juge de décider qui dit vrai

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le tribunal aura à statuer sur la crédibilité de trois gardiens de prison pour déterminer si l'une d'eux, Roxane Tourangeau, s'est rendue coupable de trafic de stupéfiants.

Les parties présentaient hier leurs plaidoiries devant le juge René de la Sablonnière, qui a pris le tout en délibéré jusqu'au 22 octobre, date à laquelle il prononcera son jugement. « Aucun de ces témoins ne représente un exemple pour la moralité professionnelle, s'est entre autres permis de dire le procureur de la Couronne, M^e François Huot. Tous trois consomment des stupéfiants et ils déshonorent leurs fonctions et leurs collègues. Ils ont donc une tare dans leur crédibilité. »

Comment le juge pourra-t-il alors voir clair dans les versions de ces trois témoins « tarés »? Deux d'entre eux, dont l'accusée elle-même, ont témoigné pour la défense alors que l'autre a témoigné pour la poursuite, dont la preuve reposait essentiellement sur sa déposition.

Selon l'avocat de l'accusée, M^e Denis Bernier, l'agent des Services correctionnels au Centre de détention de Québec ne pouvait savoir que le détenu dont elle était tombée amoureuse y faisait du trafic de stupéfiants. Celui-ci n'avait jamais été condamné pour un tel crime et son dossier disciplinaire ne faisait pas mention d'un quelconque trafic.

La femme de 44 ans acceptait de faire les transactions bancaires de l'individu mais, d'expliquer l'avocat, elle était convaincue que les sommes déposées provenaient du troc habituel entre détenus pour garnir leurs cantines. Une des sommes, a toutefois fait remarquer M^e Huot, atteignait 340\$. « Ça en fait des chips, des barres de chocolat et des p'tits gâteaux Vachon! » s'est écrié le procureur.

CONFIDENCES

Le témoin de la poursuite au procès, l'agent correctionnel Normand Caron, a affirmé que Roxane Tourangeau lui avait fait des confidences. Elle lui a indiqué qu'elle avait eu deux relations sexuelles avec son amoureux au CDQ et que celui-ci y faisait du trafic de stupéfiants. L'accusée a ajouté qu'elle faisait les mises à jour du carnet bancaire du détenu pour ses transactions de drogue.

D'ailleurs, a rappelé M^e Huot, une liste de clients avec des sommes dues a été trouvée dans sa cellule. « Si elle ne lui a pas posé de questions, c'est qu'elle ne voulait pas avoir de réponses, a soutenu le procureur. C'est de l'aveuglement volontaire! »

Un autre événement reproché à Roxane Tourangeau est survenu chez elle. En compagnie des deux autres témoins, un joint de haschisch a été fumé. La question sera de savoir si c'est l'accusée qui a fourni la drogue.

ZOO ET AQUARIUM

Le fédéral réclame un projet moins coûteux

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTE-FOY — Le projet d'agrandissement de l'Aquarium et du Zoo de Québec n'a pas évolué du tout au cours des derniers mois. Et il n'évoluera pas tant que les promoteurs refuseront de proposer un projet différent, et surtout moins coûteux, au gouvernement fédéral.

Le ministre responsable de la région de Québec à Ottawa, Gilbert Normand, est catégorique: jamais le projet de réfection du Zoo et de l'Aquarium du Québec ne sera accepté dans les conditions actuelles. « C'est gelé pour l'instant. 16 millions\$, c'est beaucoup », a-t-il indiqué, mercredi, lors de son passage à Québec.

Selon lui, les promoteurs et le gouvernement n'ont pas discuté ensemble depuis plusieurs mois. Mais les contacts devraient reprendre sous peu, a-t-il ajouté. « Présentement, ça ne cadre pas dans nos programmes, qui s'adressent aux projets d'attractions touristiques internationales. Je ne pense pas que les touristes viennent à Québec pour voir l'Aquarium ou le Zoo », a affirmé le ministre, en suggérant aux promoteurs de revoir la base de leur projet.

TOUT LE MONDE CHANGE. JE CHANGE PAR CHOIX.

CHOIX 98.5
Radio X
98.5 FM

LE QUÉBEC LE CANADA

PLAN D'ACTION DU FRONT COMMUN

AN 2000



Sur l'heure du midi, hier, un peu plus d'un millier de délégués des fédérations de la CSN se sont rendus devant les bureaux du Conseil du trésor, sur la Grande Allée, pour rappeler au gouvernement qu'il doit s'attendre à un automne passablement houleux.

La CSN embarque

Des grosses fédérations disent oui à la grève

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Non sans avoir remis en question l'efficacité d'une grève légale et même s'interroger sur la volonté des syndiqués à débrayer à la suite de la mauvaise expérience des infirmières, les 800 délégués de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) ont adopté à l'unanimité le plan d'action du Front commun CEQ-CSN-FTQ.

Deux autres fédérations de la CSN, la Fédération des employés de services publics et la Fédération des professionnels, ont également donné leur bénédiction, hier, au plan d'action qui sera maintenant soumis aux membres à l'occasion d'assemblées générales qui se dérouleront du 27 septembre au 8 octobre.

Aujourd'hui, ça sera au tour des délégués de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) de s'exprimer sur le déclenchement d'une grève générale légale au plus tard le 18 novembre, un moyen d'action qui sera précédé d'un débrayage légal d'une durée de 48 heures exercé sur une période de trois jours par le secteur de l'éducation et des organismes gouvernementaux les 25 et 26 octobre et par le secteur de la santé et des services sociaux les 26 et 27 octobre.

Les dates du premier coup de semonce pourraient toutefois être modifiées. Le conseil général de la CEQ doit se réunir, dimanche, pour prendre position. La centrale a déjà signifié sa volonté d'apporter des «ajustements» mineurs au plan d'action afin de réduire l'écart entre les deux temps de grève.

Du côté de la FTQ, le plan d'action a reçu l'aval des instances du secteur de la santé dans une proportion de 98%. Aujourd'hui, les délégués du secteur éducation de la FTQ se prononceront à leur tour.

À la FSSS-CSN, qui représente 90 000 syndiqués dans le réseau, le recours à la grève légale constituera une première. Dans le passé, les travailleurs sortaient illégalement et établissaient, selon le code d'éthique de la CSN, les services à maintenir.

Dans le cadre d'une grève légale, les syndicats devront respecter des pourcentages de salariés à maintenir en services essentiels: 90% dans les hôpitaux, dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée et les centres de réadaptation, 60% dans les CLSC et 55% dans les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et les centres de services sociaux.

Des délégués ont soutenu que la grève légale constituait un bien faible outil pour défier le gouvernement Bouchard et qu'il valait mieux recourir, sans plus tarder, à la grève illégale. D'autres ont cependant affirmé qu'en faisant une utilisation judicieuse, à certains moments de la journée, des pourcentages de salariés à maintenir, il serait possible de causer des maux de tête aux dirigeants d'établissement.

Pour le président de la FSSS-CSN, Louis Roy, se retrouver avec 90% de l'effectif dans un hôpital alors que l'élastique est déjà étiré à son maximum va faire mal. Sans compter qu'une grève du zèle à l'intérieur des établissements pourrait se doubler à la grève légale.

«Les travailleurs qui seront au boulot pourraient se limiter à ne faire que le strict minimum prévu à leur convention collective. Ça va alors provoquer une pression énorme sur les employeurs qui devront se relever les manches pour combler le manque de personnel. Et la pression va aller en augmentant au fur et à mesure du déroulement de la grève».

Par ailleurs, des délégués ont aussi avoué que le recours à la grève ne sera pas facile à vendre aux syndiqués. La grève fait peur et l'expérience des infirmières a laissé des traces. Toutefois, Louis Roy n'est pas inquiet.

«Ce qui m'inquiéterait, c'est que personne ne vienne me dire que la grève fait peur. Faire la grève, dans le réseau de la santé, ce n'est jamais facile. Les gens qui œuvrent auprès des malades sont des gens qui travaillent avec leur cœur. On est toujours les plus hésitants à faire la grève. Alors, si on la propose à notre monde, c'est que nous pensons que nous sommes rendus à la limite et que nous ne pouvons plus laisser traîner la négociation», a-t-il souligné.

Peur du bogue

Les villes demandent à Québec de les mettre à l'abri des poursuites

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Les villes de Québec appréhendent le passage à l'an 2000 et demandent à Québec de légiférer pour les mettre à l'abri des poursuites judiciaires pouvant découler des inconvénients causés par des pannes ou des interruptions de services publics.

«Les municipalités ne voudraient pas servir de boucs émissaires pour tout ce qui pourrait flancher lors du passage à l'an 2000», a plaidé, cette semaine, le maire de Trois-Rivières, Guy Leblanc, porte-parole de l'Union des municipalités de Québec devant la commission parlementaire chargée d'examiner la problématique du bogue de l'an 2000.

Il y a une foule de services publics dont le fonctionnement est assuré, en tout ou en partie, par des systèmes informatiques. Souvent les ordinateurs impliqués ont en mémoire un calendrier lisant la date avec seulement deux chiffres. L'année 1967 est donc représentée par 67. Au 1^{er} janvier 2000, de nombreux systèmes liront donc 00, retournant à l'année 1900.

On a fait le test aux États-Unis. Chez Chrysler, toutes les portes d'une usine se sont verrouillées, emprisonnant tous les ouvriers.

Les ascenseurs de l'hôtel de ville de Los Angeles ont cessé de fonctionner.

Et si 500 systèmes d'alarme déclenchent l'alerte en même temps au prochain jour de l'An? Et si les ordinateurs stoppent l'approvisionnement en eau des usines de filtration? Et si les feux de circulation se dérèglent?

UNE VILLE SUR DIX

Une ville sur dix au Québec ne serait pas prête à passer au prochain siècle, selon l'UMQ.

Pour faire face à la situation, les administrations municipales demandent trois choses:

— que Québec légifère pour atténuer les responsabilités des municipalités contre la portée que pourrait avoir le bogue de l'an 2000;

— une législation qui faciliterait la collaboration opérationnelle des services policiers;

— que le gouvernement suspende les conventions collectives des employés municipaux de manière à faciliter le recours à la main-d'œuvre en cas d'urgence.

«On ne doit pas avoir devant nous le rempart des conventions collectives pour être obligés de négocier que des gens soient en disponibilité. Si des problèmes survenaient, on ne veut pas être obligés de négocier avec les syndicats pour régler ça», a soutenu M. Leblanc.

«On ne veut pas les faire travailler gratuitement, mais on ne veut pas que ça coûte une fortune aux contribuables», a-t-il insisté.

L'UMQ fait des représentations auprès de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, depuis avril. Jusqu'à maintenant, elle a dit non. Mais les villes reviennent à la charge à 16 semaines du jour J.

Les villes veulent la suspension des conventions

COUPES À EMPLOI QUÉBEC

Deux classes de réfugiés

Seuls les Kosovars peuvent compter sur un supplément de 125\$... venu d'Ottawa

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

QUÉBEC — Non seulement Québec sabre dans les allocations qui mettaient un peu de beurre sur le chèque de BS, mais voilà qu'on se retrouve maintenant avec deux classes de réfugiés. Les Kosovars et les autres.

Les autres, c'est-à-dire les Bosniaques, Serbes, tous ceux qui arrivent de l'ex-Yougoslavie ou d'ailleurs en Europe, Afrique, Amérique du Sud peu importe. Inscrits au COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants), ils ne peuvent plus compter sur le supplément d'environ 125\$ qui s'ajoutait à leur chèque mensuel. En cela, leur situation est semblable à celle de centaines de Québécois engagés dans divers programmes ou mesures. Emploi Québec a coupé les vivres aux assistés sociaux le 1^{er} juillet.

Mais les Kosovars, eux, sont à l'abri. «C'est un cas à part», confirme Louise Carpentier, responsable des communications au bureau régional d'Emploi Québec. Et pourquoi donc? Dans



Marie Archambault, conseillère en francisation au Centre Stadacona.

leur cas, c'est Ottawa qui paie. Tout ça va des camps de jour durant l'été, aux services de garde cet automne. Même le chèque d'aide sociale, rebaptisé «allocation de dernier recours», absolument tout va être remboursé par Immigration Canada.

La CEQ craint la perte de «centaines d'emplois» de profs

MONTRÉAL (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se plaint de l'impact négatif sur ses membres des compressions budgétaires d'Emploi Québec mais entend maintenir, pour l'heure, le boycottage par ses membres des activités culturelles, malgré l'impact négatif que comporte une telle mesure.

C'est ce qui ressort des propos tenus, hier, en conférence de presse, par la présidente de la CEQ, Monique Richard.

Un coup de sonde effectué du côté de l'éducation des adultes a permis aux dirigeants de la CEQ de constater que «des centaines d'emplois» d'enseignants, de professionnels et d'employés de soutien sont en péril.

Pour éloigner cette possibilité, M^{me} Richard propose deux solutions: que des fonds supplémentaires soient octroyés à Emploi Québec ou que le ministère de l'Éducation prenne la relève et «voie à répondre aux besoins de formation des adultes» et voie s'il y a lieu de leur donner accès au programme de prêts et bourses.

Boycott maintenu sur les activités culturelles

prédit M^{me} Richard. «C'est du tiers à la moitié de l'effectif qui enseigne à l'éducation des adultes qui est actuellement touché», a-t-elle ajouté.

Par contre, même si la présidente de la CEQ est «consciente qu'il y a des conséquences» au boycottage par ses membres des activités culturelles, il n'est pas question de les abandonner.

Hélène Dupuis, directrice régionale de Québec au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration explique du mieux qu'elle peut. C'est la vieille entente Tremblay/McDougall qui le veut ainsi. Elle fixe à 2200 le nombre de réfugiés qui entrent au Québec chaque année. Avec les Kosovars, 1200 se sont ajoutés. «Je fais beaucoup de pression, de représentations auprès de mon ministère. J'ai rencontré les directeurs régionaux d'Emploi Québec».

D'un ministère à l'autre, on patine, on se renvoie la balle. «On discute pour trouver des pistes de solutions, note M^{me} Carpentier qui promet que ce sera réglé le 1^{er} octobre». M^{me} Dupuis n'en a pas été informée. Ce qu'elle sait, par ailleurs (elle parle de «rumeur»), c'est que le climat n'est pas au beau fixe dans les classes du COFI.

LE CENTRE STADACONA

La mieux renseignée à ce sujet, c'est Marie Archambault, conseillère en francisation au Centre Stadacona, à la commission scolaire de la Capitale. Les immigrants, elle les rencontre tous, un par un, lorsque, après les cours du COFI, limités à 30 semaines, ils décident de poursuivre leur formation. Notre image de justice en prend un coup. «On ne pensait jamais que le Canada était rendu là», dit un couple originaire de Bosnie.

Le Centre Stadacona n'a pas encore reçu de Kosovars (arrivés en juin au Québec), mais ça ne saurait tarder. M^{me} Archambault a cependant eu l'occasion de constater que les 40 M\$ promis par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, «c'est une grosse blague». En tout cas, ce n'est pas de l'argent neuf. «On ne fait que respecter les ententes déjà signées entre un individu et Emploi Québec».

À supposer qu'après le COFI, un réfugié tente d'obtenir un emploi, ce qui lui est fortement conseillé, et qu'il ne réussit pas, chose qui n'est pas rare non plus... Qu'arrive-t-il ensuite? Il ira au Centre de francisation, où on offre une formation complémentaire de 22 semaines. La différence, depuis le 1^{er} juillet, c'est qu'il devra étudier à ses frais. Seuls ceux qui poursuivent sans discontinuer reçoivent désormais l'allocation. Pareil pour les services de garde.

Marie Archambault n'est pas du tout sûre que les réfugiés sont prévenus de ce qui les attend. Ne leur restera plus qu'à retourner chez eux la tête basse.

PROCHAIN DÉPART POUR LE KURDISTAN 21h



AVEC JEAN-FRANÇOIS LÉPINE, DÉCOUVREZ
L'INSOUTENABLE CONDITION DES KURDES.

ZONE LIBRE

NOUVELLE SAISON

CE SOIR **21h**

Réalisation-coordination : Luc Paradis

ICI RADIO-CANADA



JAPON

Bouchard hanté par la souveraineté

■ TOKYO (PC) — Où qu'il soit, le premier ministre Lucien Bouchard ne peut vraiment pas échapper au débat sur la souveraineté.

Depuis le début de la mission d'Équipe Canada au Japon, M. Bouchard n'a cessé de justifier ses positions politiques. Mardi, à Osaka, c'étaient les journalistes québécois, à son grand dam, qui le pressaient de questions au sujet de sa participation à une mission économique pilotée par le gouvernement fédéral.

Hier, à Tokyo, dans la capitale, c'était au tour des investisseurs japonais.

À l'occasion d'un petit-déjeuner d'information sur le Québec, auquel assistaient plus de 200 gens d'affaires japonais, M. Bouchard s'est fait demander à deux reprises des clarifications sur la situation du Québec. Un premier intervenant s'est interrogé sur sa présence au sein d'Équipe Canada et un second lui a posé des questions à propos des effets de l'incertitude politique sur l'économie canadienne.

Pourtant, mardi, M. Bouchard avait fait une colère aux journalistes québécois en leur reprochant ceci: « Il y a seulement vous autres qui posez des questions (sur la constitution) à l'étranger! Les étrangers ne sont pas inquiets de ce qui se passe au Québec. »

Dans ses réponses aux investisseurs japonais,

M. Bouchard a évidemment tenté de se montrer rassurant. Il a vanté le sens démocratique des Québécois, qui constitue, selon lui, la preuve que la souveraineté se déroulerait d'une manière pacifique.

Il a tenu aussi à dire que le Québec avait été à l'avant-garde du libre-échange au Canada et que 58% de la production de la province était exporté. « Pour nous, c'est (donc) une obligation d'être ouvert sur le monde », a-t-il affirmé.

« Lors du grand débat, en 1988, qui a précédé la signature de libre-échange entre les États-Unis et le Québec, c'est le Québec qui a littéralement contraint le reste du Canada à signer cet accord », a-t-il ajouté.

Plus tard, en point de presse, M. Bouchard avait de la difficulté à cacher son embarras. Il a affirmé qu'il n'avait fait qu'« expliquer les choses » aux investisseurs japonais.

« J'ai dû répondre à une question publique ce matin », s'est-il contenté de dire, sans commenter davantage ses déclarations de mardi.

Une fois de plus, il a tenu à justifier sa présence dans Équipe Canada. « Je ne refuserai jamais d'aller à l'étranger pour parler à des gens, pour expliquer le Québec et pour ouvrir les portes de l'investissement, parce qu'au bout de cela il y a des emplois qui sont créés. »

Il a noté qu'après tout, les Québécois paient, avec leurs impôts, 25% de la note d'Équipe Canada.

Depuis le début de la mission, le PM se justifie

Goupil muette

Le débat sur l'impartialité des tribunaux administratifs stagne

GILBERT LEDUC

Le Soleil

QUÉBEC — Prudente, la ministre de la Justice, Linda Goupil ne veut pas ajouter son grain de sel dans la polémique entourant l'indépendance des juges des tribunaux administratifs.

Invitée, hier soir, par la Conférence des juges administratifs du Québec à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, la ministre a évoqué la cause du Barreau de Montréal, qui conteste actuellement l'indépendance et l'impartialité du Tribunal administratif du Québec devant la Cour supérieure, pour ne pas commenter le sujet de l'heure dans le monde de la justice administrative québécoise.

« Le débat qui est actuellement devant les tribunaux m'impose une réserve que je me dois de respecter scrupuleusement », s'est-elle limitée à dire.

Prenant la parole tout juste avant la ministre Goupil, le bâtonnier du Québec, M^{re} Denis Jacques, a soutenu que l'indépendance des magistrats constituait la « pierre angulaire » de la justice administrative et qu'il était impératif que le gouvernement se mette à l'œuvre pour corriger les situations qui portent actuellement ombrage à ces notions d'indépendance et d'impartialité.

Pour sa part, la présidente de la Conférence, Anne Leydet, a assuré la ministre de la collaboration des juges administratifs dans la poursuite de la réforme de la justice administrative « afin que l'indépendance des juges apparaisse toujours au premier plan ».

Le bâtonnier veut que Québec se mette à l'œuvre

FUITES AU REVENU

Chevrette encore contredit

QUÉBEC (PC) — Un autre témoin a contredit hier la version des faits fournie par Charles Chevrette, ex-adjoint de Lucien Bouchard, sur la fuite de renseignements confidentiels au ministère du Revenu.

Devant la commission Moisan qui enquête sur ces fuites, le témoin André Néron, qui en 1996 était chef de cabinet du Bloc québécois à Ottawa, a raconté avoir reçu à un moment donné un appel téléphonique de Charles Chevrette.

Ce dernier aurait dit détenir des renseignements provenant « du ministère du Revenu » et aurait demandé qu'on intervienne auprès du député Lebel pour qu'il « règle ses affaires » avec le fisc, a raconté Néron.

La veille, alors qu'il témoignait, Charles Chevrette avait soutenu ne rien savoir de la situation fiscale de Lebel. La personne du ministère du Revenu qui lui avait téléphoné ne voulait qu'obtenir le numéro de téléphone du député Lebel, avait raconté M. Chevrette.

Mercredi, le témoignage de M. Chevrette avait été contredit par un autre témoin, soit par une secrétaire du député Lebel, Monique Filion. Cette dernière avait soutenu que M. Chevrette avait personnellement téléphoné au bureau de M. Lebel en juin 1996 pour demander que le député bloquiste règle ses problèmes avec le fisc québécois. Estimant que cette intervention constituait du « chantage », elle a refusé de transmettre l'information à son patron député.

Dans son témoignage, M. Chevrette avait prétendu plutôt n'avoir jamais parlé avec personne de la situation fiscale du député Lebel, dont il disait d'ailleurs ne rien connaître.

Tout au plus s'était-il contenté de relayer à Ottawa « une supputation » selon laquelle le ministère québécois du Revenu semblait vouloir entrer en contact avec le député fédéral de Chambly.

Le témoin Néron a témoigné hier de bonne foi, en dépit du fait qu'il a dû se présenter dans la boîte des témoins à la suite d'un mandat d'amener.

L'enquête du commissaire Jean Moisan sur cette fuite de renseignements confidentiels au sein du ministère du Revenu se poursuivra lundi prochain au palais de justice de Québec.

Des fonctionnaires du ministère du Revenu, dont les anciens sous-ministres Nicole Malo et Pierre-André Paré, seront entendus comme témoins.

Il reste également à entendre, vraisemblablement dans deux semaines au plus tard, les témoignages des personnalités politiques dont les noms ont été mentionnés dans l'affaire: les adjoints politiques Pierre-Paul Roy et Hubert Thibault, le député bloquiste Michel Guimond, le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe et le premier ministre du Québec Lucien Bouchard.

Le Bloc veille

Le Bloc québécois souhaite profiter de la prochaine session parlementaire pour exiger des baisses d'impôt au fédéral et veiller à ce que les Québécois ne soient pas victimes d'une éventuelle décision d'Ottawa dans le dossier du transport aérien. L'intention d'Onex d'acheter et de fusionner Air Canada et Canadien sera l'un des dossiers chauds de la rentrée parlementaire à la Chambre promet le Bloc. L'utilisation des surplus budgétaires par Ottawa monopolisera une bonne partie de l'attention des bloquistes aussi, ainsi qu'une réforme de la fiscalité. (PC)

SASKATCHEWAN

Romanow réélu

Selon les informations obtenues avant de mettre sous presse hier, le Nouveau Parti démocratique de Roy Romanow est reporté au pouvoir en Saskatchewan. Le NPD formera un gouvernement majoritaire avec 41 sièges sur un total de 58.

Malo à la réforme administrative

Sous-ministre démissionnaire du ministère du Revenu, Nicole Malo hérite de la responsabilité de la Réforme administrative au sein du Conseil exécutif du gouvernement du

Québec, un fauteuil laissé vacant depuis le départ de Diane Wilhelmy pour le poste de déléguée générale du Québec à New York. L'interim à la Réforme administrative était assumé, depuis quelques mois, par Alain Gauthier. Avant d'arriver au Revenu, M^{me} Malo fut présidente de l'Office des ressources humaines et sous-ministre des ministères des Affaires culturelles, de l'Énergie et des Ressources, du Travail et, finalement, de l'Emploi. À la suite de la divulgation illégale d'informations sur le fisc, la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, et sa sous-ministre Nicole Malo démissionnèrent le 28 avril dernier. Depuis sa démission, M^{me} Malo travaille au Conseil exécutif au sein du secrétariat du Comité des priorités. Elle continuera d'ailleurs de remplir cette fonction. G.L.

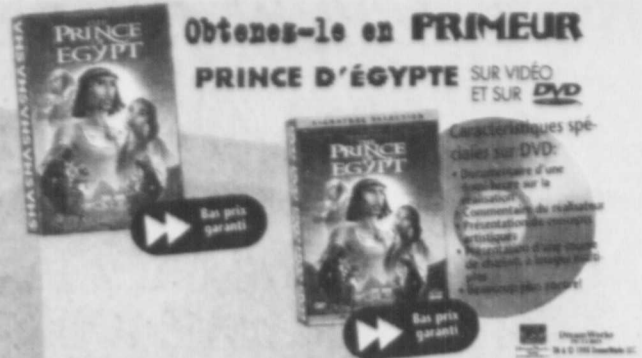
RÉFORMISTES

Déportez les Chinois

Le gouvernement canadien doit adopter la ligne dure à l'endroit des arrivants chinois illégaux et les déporter au bout d'une semaine à moins qu'ils ne prouvent qu'ils soient de véritables réfugiés, a clamé hier le chef réformiste Preston Manning. Il a exhorté le premier ministre Jean Chrétien à convoquer la Chambre des communes sans plus tarder pour faire le point sur des dossiers chauds: arrivants illégaux, l'offre d'Onex d'acquiescer Air Canada et Canadien, le Timor oriental. Il invite le gouvernement fédéral à invoquer la clause nonobstant pour contourner la Charte canadienne des droits et libertés. (PC)

FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve



Un système de télé par satellite ExpressVu **GRATUIT**

avec une vaste sélection de téléviseurs de 32 po et plus!

De plus, aucun paiement, aucun intérêt

pendant 12 mois sur tous les ensembles de cinéma maison avec votre carte Future Shop!



*Sur approbation du bureau de crédit. Voir détails en magasin.

GUIDE GEMSTAR

RCA

Téléviseur de 46 po à rétroprojection

- Mise au foyer numérique
- Filtre en peigne numérique à 3 lignes
- Commande logique de niveau sonore
- Télécommande universelle illuminée

13801944 44921

1999⁹⁹

Stereo 46 po

IMAGE IMAGE

SYSTÈME DE TÉLÉ PAR SATELLITE GRATUIT INCLUS

SAMSUNG

Magnétoscope stéréo haute fidélité à 4 têtes

- Télécommande multi-fonctions
- Programmation à l'écran
- Indexage • Rembobinage à grande vitesse

VHS858 34102841 188419

179⁹⁹

KENWOOD

Récepteur à 400 watts prêt pour le Dolby numérique

- Circuits amplifiés KAM-1 à grande efficacité
- Entrées à 6 canaux Dolby numérique/DTS
- Sortie pour haut-parleurs d'extrêmes-graves et télécommande complète

5242805 VR 3015

299⁹⁹

EPSON

Imprimante à jets d'encre couleur Stylus 440

- Résolution de 720 x 720 ppp
- Jusqu'à 4 ppm en noir et 2,5 ppm en couleur
- Logiciel Adobe Photo Deluxe inclus

01708442 440

99⁹⁹

APRÈS REMISE

REUSINÉE AVANT REMISE 144⁹⁹ REMISE POSTALE 45⁰⁰

Remise postale de 305 US = 455 CA environ.

UMAX

Lecteur optique couleur Astra 1220P

- Interface au port parallèle pour faciliter l'installation
- Résolution rehaussée par logiciel à un maximum de 9600 x 9600 ppp
- Résolution optique de 600 x 1200 ppp

20549172 1220P

79⁹⁹

APRÈS REMISES

AVANT REMISES 129⁹⁹ REMISES POSTALES 50⁰⁰

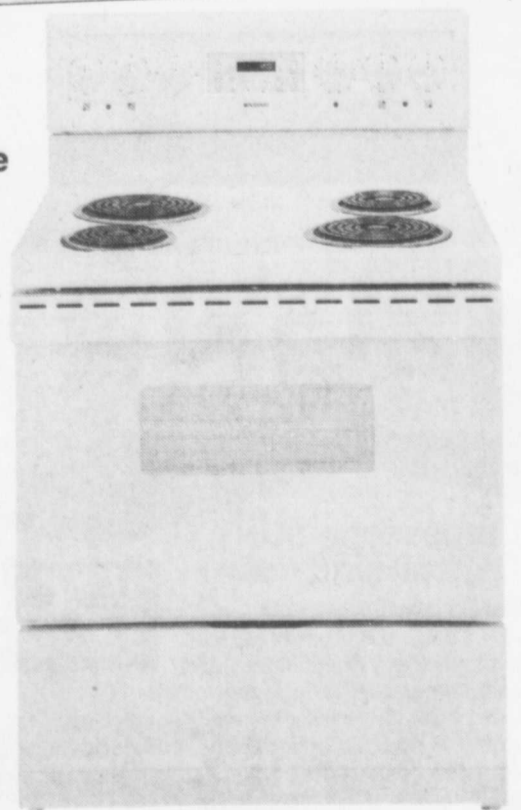
Remises postales de: F5 205 / Umax 305

White-Westinghouse

Cuisinière pleine grandeur autonettoyante

- Horloge et minuterie électroniques
- Surface de cuisson monopiece à bascule
- Poignée-barre à serviettes
- Porte du four en verre

01633112 PNEF 352 015



ÉCONOMISEZ 200\$

599⁹⁹

hp HEWLETT PACKARD

Possibilités d'expansion

Processeur Intel^{MD} Celeron^{MC} de 466 MHz

61707550

4550Z

MÉMOIRE VIVE 64 Mo

DISQUE DUR 10,0 Go

CD-ROM 32x

MODEM 56K

MONITEUR DE 15 PO DE HP ET IMPRIMANTE HP INCLUS!

1699⁹⁹

AVANT REMISES 1894⁹⁹ REMISES POSTALES 195⁰⁰

ENSEMBLE

Remise postale de 1 305 US = 1 895 CA environ.

Location commerciale

à partir de **59\$** /mois

*TVA. Terme de 48 mois plus taxes.

Cette offre s'applique aux clients de location de produits à des fins d'affaires ou commerciales, elle n'est pas valide pour les produits vendus principalement à des fins personnelles, familiales ou récréatives, pour des utilisations agricoles, professionnelles ou d'usage, voir les détails en magasin.

Une grande PRIMEUR CHEZ FUTURE SHOP

289⁹⁹

APRÈS REMISE

AVANT REMISE 334⁹⁹ REMISE POSTALE 45⁰⁰

Remise postale de 305 US = 455 CA environ.

Unité interne pour ZipCD

- Écriture à 4x, ré-écriture à 4x et lecture à 24x
- Unité à multiples compatibilités de lecture
- Comprand 2 disques CD-R et un logiciel d'impression d'étiquettes

1404819 2970

cicero

Disque dur Seagate de 3,2 Go

- Format de 3,5 po

12548320

129⁹⁹

APRÈS REMISE

AVANT REMISE 149⁹⁹ REMISE POSTALE 20⁰⁰

* Sur approbation du bureau de crédit. L'intérêt calculé tous les mois sera déduit du solde à condition que : (1) les mensualités minimales (si requises) soient versées; et (2) le solde soit payé en entier à la fin de la période couvrant l'offre promotionnelle. Le TPA est de 28,8%. Exemple de l'option sans intérêt pendant 12 mois (taxes incluses) : Si les mensualités minimales totales sont de 587,33 \$ pour un achat de 1500 \$ et le solde est remboursé dans les 12 mois, l'intérêt est déduit totalement un TPA de 0% (coût total 1500 \$) pour un achat de 1500 \$. Si vous décidez de prolonger le financement sur 12 mois supplémentaires et que les mensualités minimales totales sont de 1111,71 \$ pour un achat de 1500 \$, les mensualités supplémentaires et que le solde de 1188,73 \$ est remboursé dans les 24 mois, l'intérêt total est de 800,44 \$ (coût total de 2300,44 \$) et le TPA équivaut à 28,8% pour un achat de 1500 \$. Les options sans intérêt ne sont pas offertes à nos clients avec cartes de crédit pour un compte commercial. Achat personnel uniquement, usage fourre-tout. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Certains articles peuvent ne pas être offerts dans tous les magasins. En raison des échanges de publicité, certains prix pourraient être moins élevés en magasin.

Prix et produits en vigueur du 15 au 21 septembre 1999.

FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve

- Place Fleur De Lys 552, boul. Wilfrid-Hamel 521-3100
- Place Laurier (Sainte-Foy) 2700, boul. Laurier 650-1999
- Chicoutimi 2480, boul. Talbot 698-6701

Inaperçue

La dépression chez les jeunes souvent confondue avec crise d'adolescence

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Entre cinq et dix pour 100 des jeunes souffrent de dépression. La maladie passe inaperçue dans 70% des cas. Un drame. Car 90% des jeunes qui se suicident souffraient de dépression.

«Beaucoup de parents pensent que c'est impossible qu'un adolescent fasse une dépression. Juste de leur faire savoir que oui, ça existe, on aura fait un grand pas», dit Suzanne Dubois, directrice générale de la Fondation québécoise des maladies mentales.

Pas étonnant que les parents confondent souvent dépression et crise d'adolescence. Les pédo-psychiatres eux-mêmes ne s'intéressent au phénomène que depuis quatre ou cinq ans. L'adolescence, disent-ils, n'est pas une crise, c'est une période de changement, plutôt. Les crises de colère incontrôlées, la déprime, la perte ou le gain de poids, l'insomnie ou l'hypersomnie, la difficulté de concentration, les pensées récurrentes de mort ou de suicide sont signe de dépression, et ne font pas partie du processus normal de l'adolescence.

Parents, enseignants, et les jeunes eux-mêmes doivent être sensibles aux symptômes de la dépression.

La dépression chez un jeune de 14-18 ans est pire que chez l'adulte, poursuit M^{me} Dubois, parce que le jeune a plus de mal que l'adulte à mettre des mots sur sa souffrance. Ses ressources sont limitées: il n'a personne à qui se confier à part les amis de son âge. La dépression arrive en outre à un bien mauvais moment dans la vie du jeune. L'adolescence, c'est la période où le jeune construit son estime de soi, souligne encore M^{me} Dubois.

La dépression frappe indistinctement les riches comme les pauvres, les beaux comme les laids, les jeunes des écoles publiques comme ceux du privé, les derniers de classe comme les très performants. Les jeunes dont l'histoire familiale est jalonnée de maladie mentale sont plus à risques, cependant.



Suzanne Dubois

«Souvent, l'élément déclencheur de la dépression, c'est la peine d'amour», remarque M^{me} Dubois.

La dépression se soigne par une psychothérapie, avec ou sans médication.

Des équipes de jeunes, formées par la Fondation québécoise des maladies mentales, font le tour des classes de 4^e et 5^e secondaire, afin de sensibiliser les jeunes aux symptômes de

la dépression. La présentation, de la durée d'une période de cours est bien structurée et laisse une période aux jeunes pour s'exprimer.

L'équipe sera dans la région de Québec du 1^{er} novembre à la mi-décembre.

Les écoles peuvent s'inscrire au (514) 843-2304.

Vieux en santé, jeunes abattus

■ CHARLOTTETOWN (PC) — Le fardeau des bouleversements socio-économiques semble peser sur les épaules des jeunes Canadiens, tandis que les communautés autochtones n'ont toujours pas la santé, révèle une étude dévoilée hier à Charlottetown lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.

Si l'étude menée conjointement par Ottawa et les provinces réserve quelques bonnes nouvelles, elle trace toutefois un portrait inquiétant de certains groupes.

Certes, l'espérance de vie des hommes et des femmes a encore grimpé pour atteindre respectivement 75,7 et 81,4 ans. De même, le taux de mortalité infantile et le nombre de décès sur les routes sont en baisse, et une majorité de Canadiens (63%) affirment être en très bonne ou en excellente santé.

Cependant, l'étude indique que le stress vécu par les jeunes ne cesse de s'accroître, et qu'ils n'empruntent pas les voies les plus sûres pour manifester leur détresse. Ils abandonnent leurs études, fument beaucoup, ont des relations sexuelles non protégées et des grossesses précoces, et mettent fin à leurs jours trop souvent.

L'estime personnelle est très importante pour les adolescents et nous pensons qu'une faible estime personnelle les incite à fumer, à avoir des en-

fants et à décrocher», a commenté le docteur Shaun Peck, du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique.

«Le décrochage scolaire compromet considérablement leur santé pour les années à venir. Quand on quitte l'école jeune, on risque de ne pas se trouver un bon emploi et finir par avoir des problèmes de santé parce qu'il y a un lien entre les revenus et la santé.» Ce lien est par ailleurs évident dans les communautés autochtones, où 44% des gens touchent un faible revenu.

Il y a deux à trois fois plus d'incidence de diabète, de cardiopathie et de cancer au sein des premières nations que dans le reste de la population canadienne. Les autochtones fument davantage et le taux de suicide dans les réserves, surtout chez les jeunes, est de loin plus élevé qu'ailleurs au pays.

S'il trace lui aussi le lien entre pauvreté et maladie, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, n'est néanmoins pas en mesure de proposer de solutions. «Cela nous indique qu'il ne suffit pas d'avoir un système de soins de santé pour garder les gens en santé», a résumé M. Rock.

Le ministre a par ailleurs admis que la détresse des jeunes risquait d'avoir éventuellement de graves conséquences. Les responsables de la santé s'inquiètent particulièrement des coûts de traitement des cancers et maladies cardiaques dont souffriront les adultes de demain. «Je reconnais qu'il y a des implications à long terme et qu'il faut y faire face», a-t-il dit.

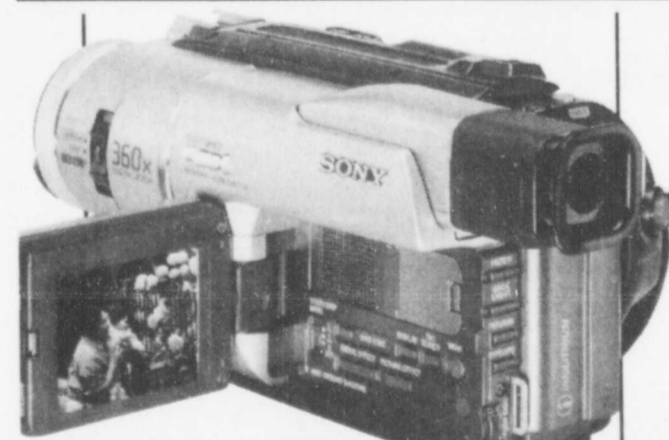

Digital 8
Une image clairement
meilleure
SONY
8
Le système Digital8 offre
une compatibilité de lecture complète
pour tous les enregistrements
8 mm analogiques



Caméscope SONY
«DigitalHandycam»

1799\$

- Effets d'image numérique
- Stabilisateur d'image SteadyShot
- Enregistrement NightShot à 0 Lux
- Zoom numérique de 360x (optique de 20X)
- Mode photo (3 modes à mémoire numérique)
- Jusqu'à 10 heures d'enregistrement avec Stamina InfoLITHIUM
- Fonction d'appareil photo numérique avec mémoire flash de 2 Mo
- Écran ACL couleur de 4 po avec haut-parleur intégré
- Viseur couleur • Télécommande



Caméscope SONY
«DigitalHandycam»

1299\$

- Effets d'image numérique
- Stabilisateur d'image SteadyShot
- Enregistrement NightShot à 0 Lux
- Zoom numérique de 360x (optique de 20X)
- Mode photo (3 modes à mémoire numérique)
- Jusqu'à 10 heures d'enregistrement avec Stamina InfoLITHIUM
- Écran ACL couleur de 2,5 po avec haut-parleur intégré
- Viseur couleur • Télécommande

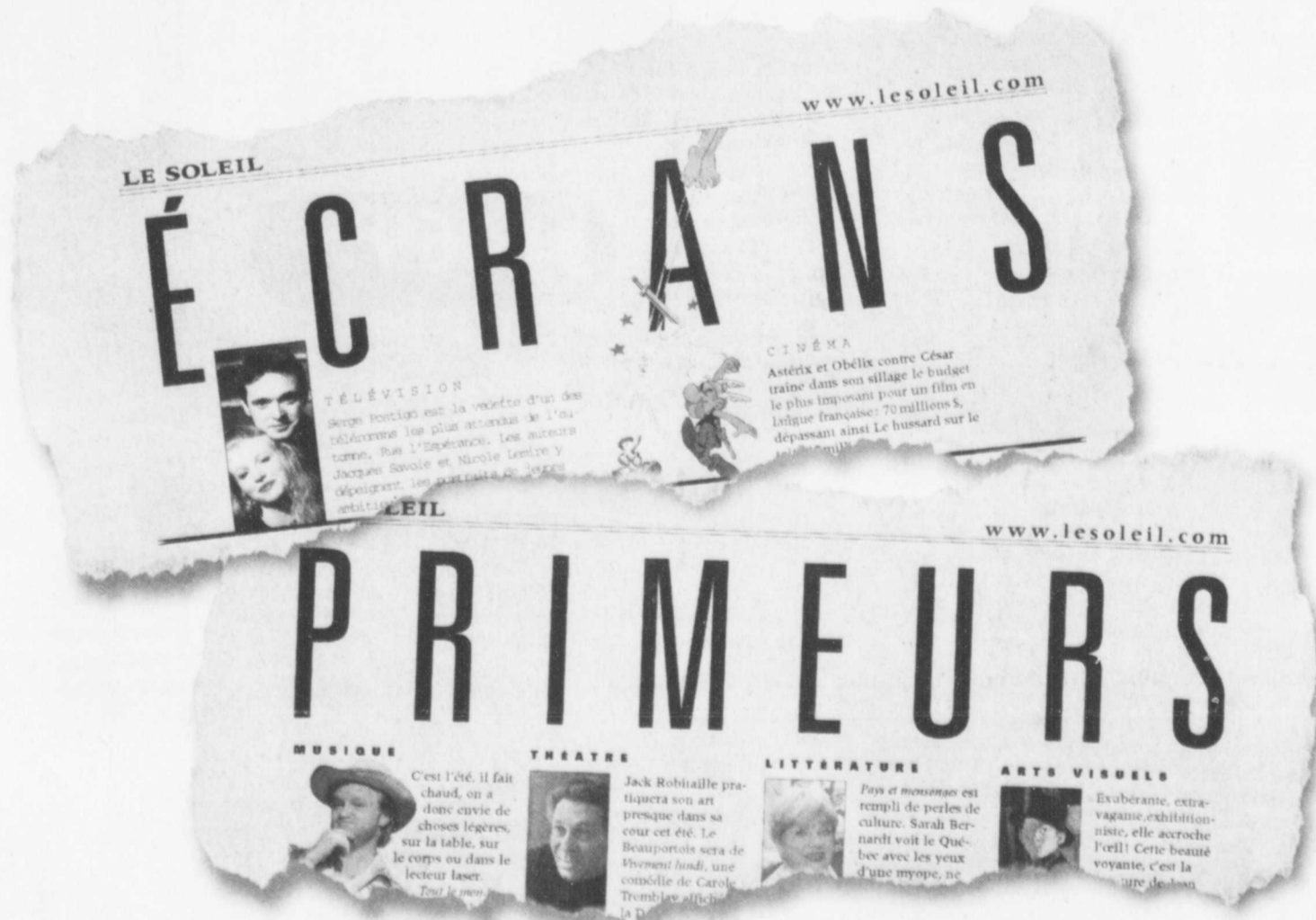
L'avenir, c'est le numérique... La connexion, c'est Sony

QUÉBEC, 840 rue Bouvier
627-0840
www.clefdesol.qc.ca

DONNACONA 285-4535
ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS
www.clefdesol.qc.ca

La clef de sol

Les arts et spectacles mot à mot dans 2 nouveaux cahiers



Chaque samedi dans

LE SOLEIL

PENSIONS ALIMENTAIRES

Les riches doivent payer

OTTAWA (PC) — Les parents qui gagnent 150 000 \$ et plus par année, doivent s'attendre à payer une pension alimentaire à la mesure de leurs moyens.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a statué hier qu'un riche homme d'affaires de Toronto, Thomas Baker, devait payer plus de 10 000 \$ par mois en pension alimentaire à son ex-épouse pour le soin de leurs deux enfants.

Le juge Michel Bastarache donne ainsi raison à l'ex-épouse Monica Francis. Il maintient également le jugement d'une cour ontarienne de première instance qui avait imposé à M. Baker des paiements de 10 034 \$ par mois ainsi qu'une somme forfaitaire de 500 000 \$.

M^{me} Francis avait la garde des deux enfants depuis la séparation du couple en 1985. À l'époque, M^{me} Francis, une enseignante au secondaire, qui gagnait 63 000 \$ par année, avait de la difficulté à joindre les deux bouts. M. Baker touchait un salaire de 945 000 \$ par année et avait des actifs d'une valeur de 78 millions \$.

L'homme avait adopté le mode de vie du millionnaire qu'il était

Au procès en 1997, le juge avait fait remarquer que M. Baker avait adopté le « mode de vie du millionnaire qu'il était ». Il ajoutait que les enfants issus d'une famille riche avaient droit à la suite d'une séparation ou d'un divorce, au style de vie équivalent.

Devant la Cour d'appel de l'Ontario, M. Baker avait avancé de son côté que le juge avait la discrétion d'ajuster les paiements à la hausse ou à la baisse. Il n'avait pas fourni de documents financiers pour étayer sa cause.

La Cour d'appel déboutait sa cause. Selon son interprétation des lignes directrices fédérales fixant les pensions alimentaires, le juge ne pouvait pas réduire les barèmes proposés.

Sur ce point, la Cour suprême du Canada n'est pas d'accord. Selon le juge Michel Bastarache, les tribunaux « ont la discrétion d'augmenter ou de réduire » le montant de la pension alimentaire prescrite par les lignes directrices lorsque le conjoint qui a l'obligation de payer la pension alimentaire, a un salaire excédant 150 000 \$ par année.

PAS DE LIMITES

« Le Parlement a choisi de ne pas imposer de limites ou de plafonds sur la valeur des pensions alimentaires et l'appelant n'a pas présenté d'arguments pour inciter cette Cour à le faire », écrit-il dans son jugement.

Le juge reconnaît que la situation économique des personnes à revenu élevé doit être prise en compte et que la cour doit tenir compte des « moyens, des besoins et des autres circonstances des enfants, de même que la capacité financière de chaque conjoint. »

M. Baker, un ex-pdg de Seven-Up Canada et de Pathfinder Beverages, a donc gagné sur le principe mais cela ne changera rien à sa situation personnelle. Il devra continuer à déboursier 10 000 \$ par mois en pension alimentaire.

SÉCURITÉ DU REVENU

Des sous pour remettre les jeunes sur les rails

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, a lancé, hier, un modeste projet pilote visant à favoriser l'insertion sociale et l'emploi d'une centaine de jeunes assistés sociaux au Québec.

Après avoir tracé un portrait très peu reluisant de la situation des 54 215 jeunes adultes de moins de 25 ans inscrits à la sécurité du revenu,

M. Boisclair a noté que l'expérience qu'il propose vise l'équivalent de six jeunes prestataires sur 10, de 18 à 25 ans, issus de familles qui reçoivent la sécurité du revenu.

L'expérience comporte 10 projets pour l'ensemble du territoire québécois. Chacun devrait être offert à environ une dizaine de jeunes assistés sociaux de la province et nécessiter un

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Les États-Unis, le Canada et l'Europe s'apprentent à imposer des normes plus sévères aux fabricants de motoneige, pour réduire le bruit et les émissions atmosphériques de ces véhicules.

Les motoneigistes eux-mêmes se disent d'accord. Il en va de l'avenir de leur sport, affirmait hier le président du Conseil américain des associations de motoneige, Bill Manson, qui participait au Sommet mondial de la motoneige, à Québec.

Les écologistes américains sont en guerre contre les motoneigistes, qu'ils veulent expulser des parcs nationaux, a relaté M. Manson.

« Ils ont lancé une attaque tous azimuts pour nous sortir de là. Ils prétendent que la motoneige pollue l'environnement, qu'elle n'est pas sécuritaire et qu'elle fait trop de bruit. »

Les organisations écologistes ont en effet engagé il y a quelques années des procédures en justice pour interdire l'accès aux motoneiges dans le parc Yellowstone. M. Manson croit que s'ils réussissaient dans ce parc, il ne faudrait que peu de temps avant que la motoneige soit interdite dans tous les autres.

MOTONEIGE

Normes sévères en vue

États-Unis, Canada et Europe, même combat

Il n'est donc pas opposé à une réglementation qui déterminerait les niveaux acceptables de bruit et d'émissions atmosphériques. « On est content que l'EPA (Agence de protection de l'environnement) s'en occupe. On n'a aucun intérêt à être perçu comme une bande de pollueurs bruyants. On veut que notre sport survive. »

Le président de la fédération québécoise, Nicol Fortin, est d'accord.

Les motoneigistes québécois ne rencontrent pas le même genre d'opposition, dit-il, parce qu'ils sont répartis sur un territoire beaucoup plus vaste et que les normes sont plus sévères ici que dans la plupart des États américains, où il n'y a par exemple pas de limite de vitesse.

« Ce serait bien si on pouvait encore réduire le bruit de moitié. C'est dans notre intérêt, parce que si on veut étendre le réseau, on doit demander des droits de passage aux propriétaires des terrains. »

C'est l'EPA qui mène ce dossier, mais l'organisme américain travaille étroitement avec le ministère canadien de l'environnement et ceux des pays scandinaves, indiqua Edward J. Klim, président de l'Association internationale des fabricants de motoneiges.



Des normes plus strictes seront imposées aux fabricants de ce type de bolide.

Il ne s'agit pas d'une grosse industrie, mentionne-t-il. Les quatre grands fabricants (Bombardier, Yamaha, Polaris et Arctic Cat) fabriquent chaque année à peu près 240 000 motoneiges, ce qui représente tout de même des ventes combinées de 1,7 milliard \$.

Mais l'industrie tient à ce qu'il y ait une réglementation unique dans ses trois principaux marchés.

Les fabricants ont déjà fait évaluer le niveau d'émissions des moteurs actuels. Des discussions commenceront au début de l'an 2000 avec l'EPA pour établir les nouvelles normes, qui seraient connues en septembre 2001, et il faudrait encore deux an-

nées avant qu'elles puissent être mises en application.

Ces normes auront certainement un impact sur le prix des véhicules. Actuellement, le prix moyen de vente se situe à 8000 \$ CAN. De nouvelles normes pourraient forcer les fabricants à abandonner les traditionnels moteurs deux-temps pour les remplacer par des moteurs quatre-temps, plus lourds.

M. Klim rappelle aussi que l'adoption du Clean Air Act au début des années 1990 par les États-Unis prévoyait déjà que tous les véhicules hors route, tracteurs, tout-terrains, motoneiges, soient soumis à des normes pour limiter la pollution atmosphérique.

Les pétrolières cachottières

Elles veulent maintenir le secret sur la teneur en soufre dans leur essence

OTTAWA (PC) — Cinq compagnies pétrolières demandent à la Cour fédérale d'empêcher la publication d'informations portant sur la teneur en soufre de leur essence.

Invoquant la Loi d'accès à l'information, le groupe écologique Friends of the Earth (Les amis de la Terre) a déposé une requête pour connaître le contenu exact de ce polluant atmosphérique dans l'essence. Ces chiffres sont confiés au ministre fédéral de l'Environnement à tous les trimestres.

L'une des cinq compagnies impliquées dans cette affaire, Imperial Oil, soutient que les compagnies dont l'essence contient une forte proportion de soufre pourraient devenir la cible de boycotts de la part des consommateurs.

« Imperial estime que la publication de ces chiffres nuirait à sa réputation, chèrement acquise, d'entreprise responsable », affirme le vice-président de la société, Roger Purdie, dans une déclaration écrite remise à la cour. La publicité négative qui en résulterait, ajoute-t-il, « aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et la valeur des actions de la compagnie. »

Outre Imperial, les sociétés Shell Canada, Petro Canada, Ultramar Canada et Sunoco sont citées dans la requête en cour fédérale.

L'organisme Friends of the Earth, lui, estime que les automobilistes ont droit de savoir: ces informa-

tions leur permettraient de prendre des décisions éclairées quand ils font le plein d'essence.

Les composés de soufre émis par la combustion de l'essence sont un constituant majeur du smog urbain. Le soufre réduit également les performances des systèmes de contrôle antipollution dont sont munis les voitures et les camions.

Au Canada, la teneur en soufre dans l'essence varie grandement d'une raffinerie à l'autre, et même d'une station-service à l'autre.

Un porte-parole du ministère fédéral de l'Environnement, Ross White, a indiqué que le ministre avait pris position en faveur de la divulgation des renseignements.

En juin dernier, le ministre de l'Environnement de l'époque, Christine Stewart, avait annoncé que les niveaux de soufre dans l'essence devraient être en deçà de 150 parties par million (ppm) en 2002, et moins de 30 ppm en 2005.

Pour sa part, l'Association canadienne des constructeurs automobiles affirme que ces chiffres sont connus, et ne comprend pas pourquoi les pétroliers s'opposent à leur publication.

Dans sa plus récente étude sur la teneur en soufre dans l'essence, l'association a découvert qu'elle variait de 880 ppm dans certaines stations-service de Toronto à 10 ppm dans des pompes de Montréal, Edmonton et Halifax.

OCEAN SPRAY
Présente
Le Festival de la Canneberge de Villeroy

23, 24, 25 et 26 septembre 1999

97.3
La radio plein sud du Québec

VENDR. SAM. 17, 18 ET 24 SEPT 1999	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 1999
20h PIÈCE DE THÉÂTRE AVEC DES ACTEURS LOCAUX	9h MESSE DU FESTIVAL
	9h30 BRUNCH
VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1999	10h TOUR D'HELICOPTÈRE VISITES GUIDÉES AUX CANNEBERGIÈRES
22h SOIRÉE COUNTRY AVEC LE GROUPE «HONKY TONK BOY»	13h GALA FOLKLORIQUE
SAMEDI 25 SEPTEMBRE 1999	14h BINGO
10h FINALE DES OLYMPIADES CULINAIRES	17h SOUPER SPAGHETTI
10h VISITES GUIDÉES AUX CANNEBERGIÈRES	
10h EXPOSITION DE PLUS DE 2800 PAPILLONS TIRE DE CHEVALX	
13h ANIMATION POUR LES ENFANTS	
17h30 SOUPER BOEUF ET LARD BRAISÉ	
21h30 SOIRÉE DE DANSE AVEC LE GROUPE «OF BAND PARTY»	

FORFAIT AUX MOTORISÉS

POUR INFORMATIONS
(819) 385-4605
385-4655
385-4665
385-4788

Beaucoup d'autres activités sont au programme et veuillez noter que plusieurs d'entre elles reviennent le dimanche!

Merci à nos généreux commanditaires

Bombardier pardonne

Même si elle a perdu deux heures de production qui se traduisent en l'envol de « plusieurs milliers de dollars », Bombardier ne sévira pas contre ses employés qui ont quitté le travail, mercredi, afin de manifester contre la campagne de syndicalisation menée par la CSN à leur endroit. Parce que, a expliqué le vice-président des ressources humaines, Claude Beaudin, la compagnie estime que ce « geste spontané » des travailleurs était une réponse à « la provocation ». Selon M. Beaudin, il s'agit d'une histoire entre les travailleurs et la CSN. (PC)

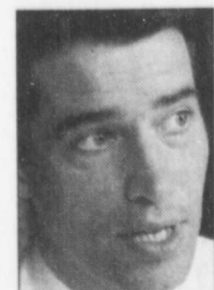
Les résultats de la loterie

Les nouveaux services interactifs

PratiGo™

C'est gratuit*. Pour en savoir plus, passez à un magasin Espace Bell ou appelez-nous au 310-BELL. www.bell.ca/pratigo

*Des frais de transactions peuvent être exigés par certains fournisseurs de contenus interactifs.



André Boisclair

SANTÉ

Rock fait le sourd

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a fait la sourde oreille, hier, aux demandes de certains de ses homologues des provinces et territoires qui voulaient obtenir plus d'argent du gouvernement pour les soins de santé. «Aucun engagement n'a été pris pour améliorer

les services de santé, a indiqué la ministre de la Santé de l'Ontario, Elizabeth Witmer. Nous sommes extrêmement déçus.» Le ministre Rock estime pour sa part que ce n'est pas de l'argent qu'il faut actuellement, mais des études et de l'information: «Examinons le fonctionnement de notre système de soins de santé et plutôt que de tenter de deviner combien il faut dépenser, je crois que nous devons bien aux Canadiens d'établir si ces sommes sont employées judicieusement.» (PC)

Un espion chez Trudeau

Un espion soviétique a contribué à la réalisation de films publicitaires pour le Parti libéral du Canada en plus d'avoir fréquenté l'ancien premier ministre fédéral Pierre Trudeau, selon un nouveau livre portant sur le KGB. L'ouvrage révèle que derrière Rudi Hermann, un ingénieur du son à l'emploi du ré-

seau anglais de Radio-Canada (CBC), se cachait en fait Dalibar Valoushek, douanier tchéco-recruté par le KGB, la police secrète soviétique. Valoushek est arrivée au Canada en 1962 avec sa femme et leur fils âgé de quatre ans, suivant une piste apparemment empruntée par de nombreux agents en route vers les États-Unis. Rédigé par Christopher Andrew, historien à l'Université de Cambridge, le livre est basé sur des copies de documents du KGB. (PC)

À LA GRANDEUR DU PAYS GRAND SOLDE!

VOUS LE MÉRITEZ!

Seulement Léon, avec 40 magasins à travers le Canada peut orchestrer un tel événement spectaculaire! Venez nous voir dès aujourd'hui. Joignez la foule et profitez d'épargnes incroyables partout dans le magasin le plus près de vous!



Canapé contemporain décontracté

Beaucoup de confort à bon prix! Décontracté, tout en étant élégant, ce canapé ton sur ton comprend un dossier à coussins amovibles avec des accoudoirs bien rembourrés et des coussins appareillés.



Joli fauteuil berçant, pivotant!
(Disponible en bleu, vert ou rose)

27" TV stéréo

Système haute performance jusqu'à 680 lignes de résolution. Guide interactif Guide-plus vous permet de choisir rapidement vos émissions préférées. Télécommande universelle et égalisateur de sons qui maintient le même volume de son en changeant d'un canal à l'autre.



PLUS! UN AN!

DEMANDEZ-NOUS
COMMENT NE RIEN
PAYER POUR

Pas d'achat minimum et pas de paiement sur TOUT article en montre dans nos supermagasins!

Léon
LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

Léon
RUE CHABOT
RUE SOUVERAINE
PLACE FLEUR DE LYS
BOUL. WILFRID HAMEL

VANIER
100, rue CHABOT
à proximité des Halles Fleur de Lys
QUÉBEC
683-9600

Léon
BOUL. HOCHÉLAGA
PLACE DE LA CITÉ
RUE JEAN-DEQUEN
BOUL. LAURIER
RUE BERNADIN-MORIN
PLACE STE-FOY

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
étage rez-de-chaussée
SAINTÉ-FOY
657-6902

**NOUS SOMMES
OUVERTS
LE DIMANCHE
de 12h à 17h.**

*S.A.C. Toutes les taxes applicables et tous frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû dans un an. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour toute modalité de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.